

Ville de
Rochefort



60
ans

Tournage du film
«Les Demoiselles de Rochefort»

© Photographie André Boucaud, fonds numérique René Vendôme,
Archives Rochefort Océan

rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2026



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF	4
UN CONTEXTE LEGISLATIF INCERTAIN.....	4
LES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026.....	5
1. Une croissance économique française fragile :.....	5
2. Un taux d'inflation ² en recul en France :.....	5
3. Une politique monétaire européenne assouplie :	5
4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :	7
LES PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES.....	8
1. Reconduction du « Dilico » et doublement de son montant :	8
2. Dégel de la TVA en 2025 affecté aux collectivités locales :	8
3. Recentralisation des dépenses éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée :....	9
4. Prélèvement sur les compensations d'exonérations de fiscalité locale :	9
5. Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) :	9
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT	10
L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE ROCHEFORT	10
LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2026	11
1. Les concours financiers de l'Etat :	11
2. Fiscalité directe locale :	12
3. Fiscalité locale indirecte :	13
4. Autres recettes :.....	14
5. Subventions reçues :	17
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE ROCHEFORT	18
1. Un Budget 2026 prudent :	18
2. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :	18
3. Les subventions de fonctionnement versées :	20
4. La gestion de la dette :	20
LES PARTENARIATS	23
Les partenariats de la Ville de Rochefort	23
Les dispositifs contractuels de la CARO.....	24
LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT	27
PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT	27
La gestion et l'entretien du patrimoine communal	27
La rénovation énergétique du patrimoine communal	27
Les espaces verts.....	28
Les aménagements urbains.....	28
la Requalification des friches en cœur de ville.....	28
OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION	29
Le cimetière.....	29
Le service proximité et la relation aux citoyens	29
L'accompagnement des publics les plus fragiles.....	29
Les services de la petite enfance et de l'enfance.....	32
Les animations au service de la jeunesse.....	33

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF.....	35
L'animation et la médiation culturelles.....	35
Le réaménagement du Musée Hèbre	38
La Maison de Pierre Loti.....	38
L'optimisation des équipements sportifs.....	39
GARANTIR L'ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE	41
La requalification du stade rouge.....	41
L'activité thermale	41
Le tourisme	41
Le port de plaisance et les équipements nautiques.....	41
Les équipements polyvalents.....	42
La sécurité et la protection de la Ville	42
Les animations	42
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	45
LES ANNEXES	46
ANNEXE 1 : GESTION DE LA DETTE PROPRE ET GARANTIE DE LA VILLE DE ROCHEFORT.....	46
ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	52
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2024	53
ANNEXE 4 : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024.....	59
ANNEXE 5 : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION	66

INTRODUCTION

Préalablement au vote du Budget Primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour une commune de plus de 3 500 habitants.

Il permet aux conseillers municipaux d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ le contexte économique et législatif,
- ✓ les tendances budgétaires retenues,
- ✓ les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ les projets politiques poursuivis en 2026,
- ✓ les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communal 2026 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Ville de Rochefort.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par la tenue des élections municipales, qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Dans cette perspective, il est proposé que le Budget Primitif de la Ville de Rochefort pour l'exercice 2026 soit soumis aux votes des élus dès le mois de décembre 2025. Il permettra aux services de la collectivité d'exécuter, dès janvier 2026, les dépenses et les recettes de fonctionnement récurrentes et de continuer les opérations d'investissement concernant les projets déjà engagés.

De plus, les services de la Ville auront ainsi la possibilité, en cette fin d'année 2025, de travailler sur la fiabilisation des opérations de fin d'exercice et la réduction du niveau des restes-à-réaliser de l'année, recommandation faite par la Chambre Régionale des Comptes, lors de son dernier contrôle en 2025.

Il est à souligner que certains éléments déterminants de ce rapport reposent sur les dernières données disponibles à ce jour, demeurant ainsi inchangés par rapport à l'exercice précédent (ex : population, annexe de la dette). En revanche, pour d'autres indicateurs, une projection a été établie afin de refléter leur évolution au 1^{er} janvier 2026.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

Un contexte législatif incertain

La préparation de la Loi de Finances pour l'année 2026, fixant le cadre budgétaire de l'Etat, s'avère particulièrement complexe, marquée par divers défis majeurs :

- ✓ Sur le plan monétaire, la France a l'obligation de réduire son déficit public (< à 3% du PIB) et de limiter la dette publique (< à 60% du PIB) pour répondre aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance,
- ✓ Sur le plan budgétaire, le gouvernement vise un effort de réduction inédit dans le budget 2026 et entend demander aux collectivités locales une probable contribution au redressement,
- ✓ Sur le plan politique, le gouvernement rencontre une majorité parlementaire relative qui complique l'adoption du texte législatif.

A ce jour, et dans l'attente du vote et de la promulgation avant le 31 décembre 2025 de la Loi de Finances et de la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2026, il est proposé un projet de budget 2026 sur des bases prudentes issues d'hypothèses du Projet de Loi de Finances 2026 qui sont présentées dans ce rapport.

Les hypothèses macro-économiques du Projet de Loi de Finances pour 2026

1. Une croissance économique française fragile :

Selon les prévisions du Gouvernement et de la Banque de France, la **croissance économique du PIB¹ en volume pour 2025** devrait connaître un ralentissement de **+0,7%** par rapport à 2024 (+1,1% selon l'INSEE).

Cette diminution s'expliquerait principalement par une hausse de l'incertitude à la fois sur le plan national (instabilité politique, réduction du déficit public, probable contribution au redressement) et par un environnement international en repli (faiblesse de la demande en zone euro, accroissement des tensions géopolitiques, guerre commerciale...).

► **Dans le Projet de Loi de Finances pour 2026, la prévision de croissance du PIB en volume s'établit autour de +1%,** en légère reprise par rapport à 2025. Les conditions monétaires restrictives, la désinflation pour soutenir la consommation des ménages, la reprise graduelle du commerce mondial et des exportations françaises sont autant de facteurs qui freinent une reprise économique marquée.

2. Un taux d'inflation² en recul en France :

L'**indice des Prix à la Consommation³ (hors tabac)** annuel de 2025 devrait s'élever en France autour de **+1%**, selon les prévisions publiées par l'INSEE. Cette estimation confirme la poursuite d'une phase de **désinflation**, après des niveaux plus élevés en 2022 de +5,2%, en 2023 de +4,9% et en 2024 de +2%.

Selon les prévisions gouvernementales, cette baisse de l'inflation en 2025 s'expliquerait principalement par la réduction des tarifs de l'électricité intervenue début 2025, la modération des prix de l'énergie ainsi que la stabilisation des prix alimentaires.

► **Dans le Projet de Loi de Finances pour 2026, le taux de l'inflation (hors tabac) est estimé autour de +1,3%.**

3. Une politique monétaire européenne assouplie :

Après un durcissement de sa politique monétaire de 2022 à 2023, la Banque Centrale Européenne (BCE) a engagé, depuis 2024, une baisse progressive de ces taux directeurs pour répondre à la désinflation et au ralentissement de l'économie en zone euro.

Afin de poursuivre ses objectifs de soutien de la croissance et d'atteindre son objectif d'inflation autour de 2% à moyen terme, la BCE a décidé, depuis juin 2025, de stabiliser ses taux.

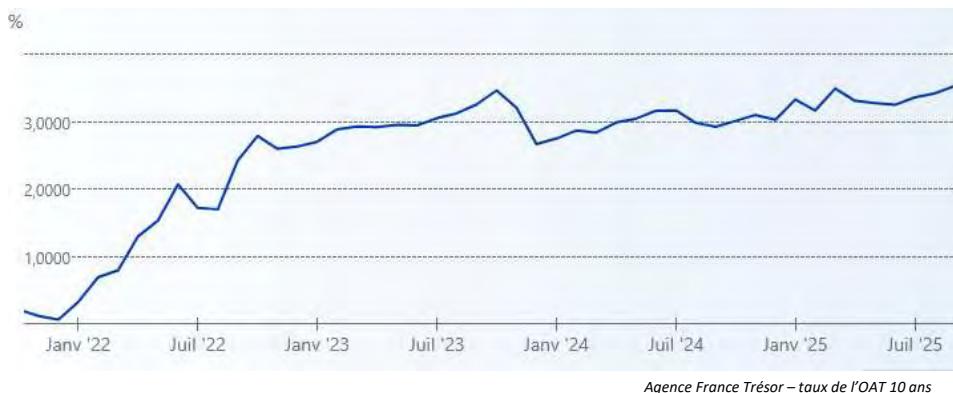
¹ **Produit Intérieur Brut** aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.

² **Inflation**, calculée par l'INSEE, est la hausse généralisée et durable des prix des biens et des services pour des raisons conjoncturelles et structurelles.

³ **Indice des Prix à la Consommation** est l'instrument de mesure de l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français.

Cette politique a entraîné des effets sur le coût des emprunts publics d'Etat et sur le financement des collectivités.

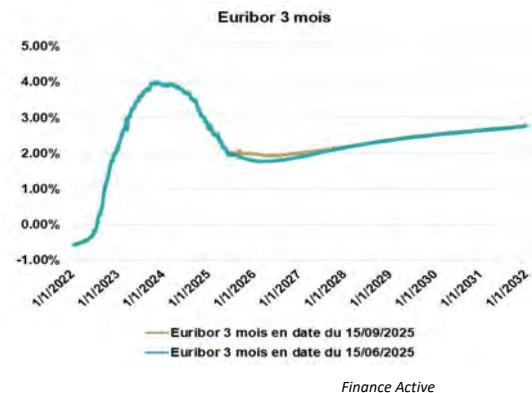
Le **taux d'intérêt à long terme OAT TEC 10 ans⁴**, indice de référence qui détermine le taux auquel empruntent les banques à long terme sur le marché interbancaire, a connu une remontée marquée depuis 2022.



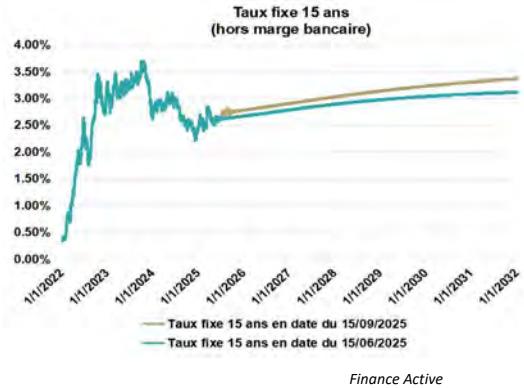
En 2024, ce rendement long terme s'élevait à 2,97%, tandis qu'en 2025, le **TEC 10 a oscillé entre 3,2% et 3,6%**, selon l'Agence France Trésor.

► Compte tenu du taux actuellement élevé de cet indice qui se traduit par une prime de risque accrue exigée par les investisseurs, liées aux incertitudes politiques, budgétaires et monétaires, **le niveau du taux du TEC 10 ans pourrait rester élevé, autour de 3,60%, pour 2026.**

A titre d'exemple et selon les anticipations de marché, on pourrait s'attendre à une **stabilité des taux d'intérêt variables pour 2026** qui s'établirait autour de 2% (sans marge bancaire appliquée) pour l'indice Euribor 3 mois. Aucune baisse n'est toutefois envisagée. A horizon 2028, ce taux pourrait se maintenir.



Le **niveau des taux d'intérêt fixe**, quant à lui, serait légèrement réévalué à la hausse suite aux anticipations de marché. Un taux fixe 15 ans sur 2026 devrait s'établir autour de 2,75% (sans marge bancaire appliquée).



NB : ces taux s'entendent hors marges bancaires.

⁴ *Obligations Assimilables du Trésor* sont des emprunts à taux fixe auquel l'Etat français emprunte pour une durée de 10 ans.

4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :

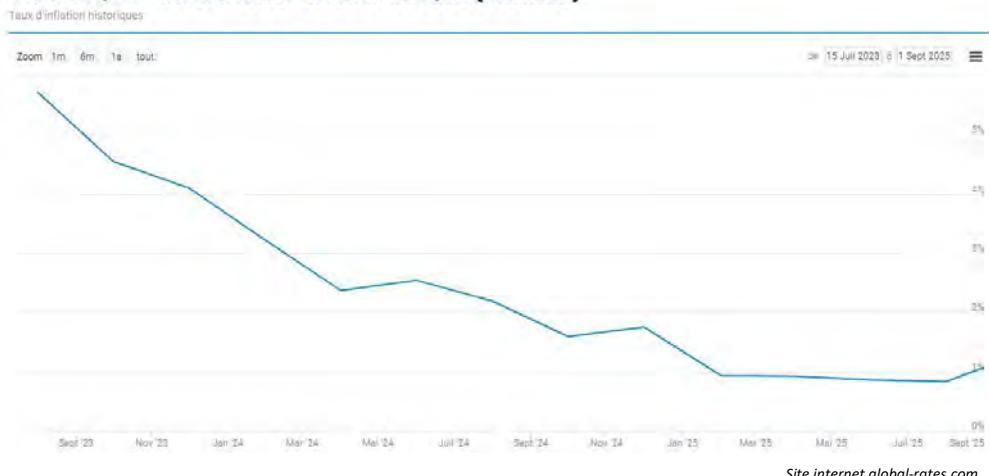
Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice sert d'outil de référence pour ajuster les bases fiscales.

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- ✓ des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- ✓ des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

► Pour 2026 et au moment de la rédaction du présent rapport, les bases d'imposition définitives ne sont pas notifiées. **Le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle** n'a pas encore été publié, mais son évolution depuis 2023 laisse penser qu'il **pourrait être inférieur à 1%**.

GRAPHIQUE - INFLATION IPCH HISTORIQUE (FRANCE)



Site internet global-rates.com

Les principales mesures gouvernementales du Projet de Loi de Finances 2026 pour les collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 comprend, comme en 2025, **des mesures clés de réduction des ressources pour les collectivités locales** afin que ces dernières **contribuent à l'effort national de réduction des dépenses publiques**.

Pour réaliser son budget 2026, la Ville de Rochefort a tenu compte des prévisions des différentes mesures principales gouvernementales suivantes :

1. Reconduction du « Dilico » et doublement de son montant :

Créé à partir de 2025, le **dispositif appelé « Dilico » de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales** qui avait pour objet d'associer les collectivités locales à l'effort de réduction des comptes publics en 2025 à hauteur de 1 milliard d'euros est reconduit dans le Projet de Loi de Finances 2026, à hauteur de 2 milliards d'euros.

Les critères d'éligibilité devraient être modifiés par rapport à 2025 ainsi que les modalités de restitution. Un élargissement des contributeurs est fort probable, en fonction de caractéristiques économiques et de richesse du territoire. De plus, le reversement serait conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB. Concernant les recettes prélevées par le Dilico, elles devraient être désormais restituées en 5 ans par tranche de 20%.

La Ville de Rochefort ne devrait pas, en principe, devenir éligible à cet effort financier.

2. Dégel de la TVA en 2025 affecté aux collectivités locales :

Le gel des fractions de TVA en 2025 constituait une mesure significative de la Loi de Finances pour 2025, visant à **stabiliser les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales** dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

Pour rappel, les collectivités perçoivent des recettes de fractions de TVA pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRS) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Projet de Loi de Finances 2026 revient sur le gel de la TVA de 2025 pour redonner une dynamique liée à l'évolution de la consommation nationale aux collectivités, à condition que la TVA le soit. En effet, cette dernière serait minorée par le taux de l'inflation, cela impliquerait, pour les collectivités, de ne pas voir leurs dépenses de fonctionnement augmenter en valeur.

La Ville de Rochefort n'est pas concernée par ce dispositif puisqu'elle touche, depuis 2021, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales.

3. Recentralisation des dépenses éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est un mécanisme essentiel qui permettait aux collectivités territoriales de récupérer une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements et, exceptionnellement, sur un type de dépenses de fonctionnement (notamment l'entretien des bâtiments).

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 a la volonté de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement. De plus, le versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux EPCI serait établi en année N+1 suivant la dépense d'investissement et non plus en année N.

La Ville de Rochefort perçoit déjà le produit de son FCTVA avec un décalage d'une année.

4. Prélèvement sur les compensations d'exonérations de fiscalité locale :

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une réduction de la compensation versée par l'État aux collectivités pour l'exonération des valeurs locatives des établissements industriels. Cela concerne la taxe foncière (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Concrètement, cette compensation serait abaissée de 25%, traduisant une moindre prise en charge par l'État et donc des pertes de recettes pour les collectivités. Localement, ce prélèvement va donc impacter principalement les EPCI et les villes industrielles.

Cette compensation pour la Ville représentait une ressource de 1,4 M€ en 2025. Une diminution de 25% représenterait donc une perte prévisionnelle de -350 K€ en 2026.

5. Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) :

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 crée un **Fonds d'Investissement pour les Territoires** en regroupant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ceci afin de simplifier l'accès et l'instruction des dossiers. Désormais ce FIT sera quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens INSEE) et aux collectivités urbaines en difficulté⁵.

La Ville de Rochefort pourrait être éligible à ce fonds étant donné que 20% de sa population vit en Quartiers Prioritaires de la Ville, ce qui pourrait correspondre aux critères d'éligibilité à ce jour.

⁵ Communes à population en Quartiers Prioritaires de la Ville dépassant 10% et EPCI dont elles sont membres si compétents en politique de la ville.

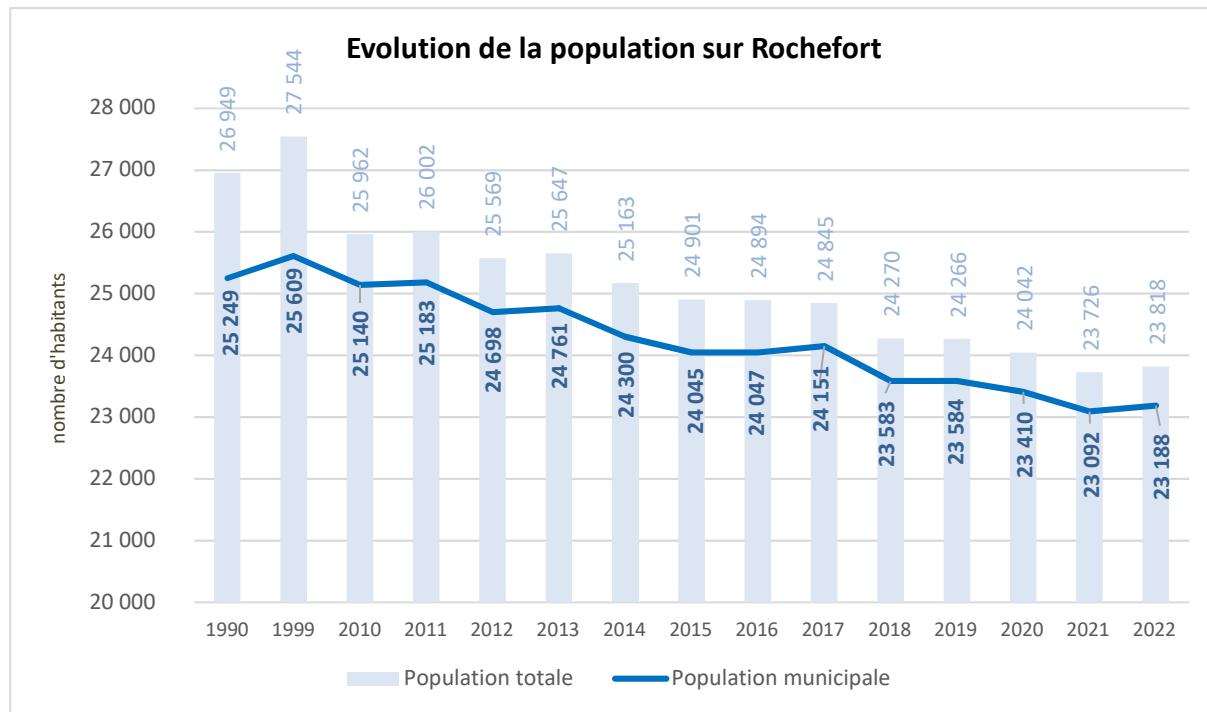
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT

L'évolution démographique de la Ville de Rochefort

Il convient de noter que les derniers chiffres disponibles de la démographie de la Ville de Rochefort sont identiques à ceux présentés l'année dernière.

La Ville de Rochefort compte une population totale au 1^{er} janvier 2025 de 23 818 habitants et affiche une évolution de + 92 habitants par rapport à 2024 qui s'explique :

- par une hausse de la population municipale (23 188 habitants) de + 96 habitants,
- par une baisse de la population comptée à part (630 habitants) de - 4 habitants.



On note, tout de même, une constante diminution du taux moyen de personnes par logement (familles monoparentales, retraités...) à 1,39 personne par foyer.

Pour rappel, ces données transmises par l'INSEE s'appuient sur une population légale entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, établie à partir des chiffres officiels du **recensement de l'année 2022**.

L'INSEE publiera, par décret fin décembre 2025, les résultats de la population légale, établie sur les chiffres officiels du recensement 2023.

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2026

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2025 Notifications	2026 Prévisions
Dotation Forfaitaire	2 848 K€	2 848 K€
Dotation de Solidarité Urbaine	1 694 K€	1 694 K€
Dotation Nationale de Péréquation	652 K€	652 K€
Dotation Globale de Fonctionnement	5 194 K€	5 194 K€

La Dotation Globale de Fonctionnement contribue au fonctionnement des collectivités locales qui compense une partie de leurs charges et corrige certaines inégalités de richesses au titre de la péréquation verticale. Elle constitue une ressource financière essentielle pour les communes.

Selon le Projet de Loi de Finances 2026, et à périmètre constant, la DGF devrait rester globalement stable pour 2026, sans revalorisation réelle en lien avec l'inflation ou l'évolution des charges supportées par les collectivités. Les concours financiers ne seront notifiés pour la Ville de Rochefort qu'en avril prochain.

Aussi, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est reconduite en 2026 à son niveau de 2025. La Ville devrait alors percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement de 5 194 K€.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Pour rappel, le FPIC, créé en 2012, est un mécanisme de solidarité, alloué par l'Etat, destiné à atténuer, au plan national, les inégalités de ressources entre les collectivités locales (communes et intercommunalités) en redistribuant une partie des ressources des collectivités les plus riches vers les collectivités les plus pauvres.

Son montant est calculé à l'échelon intercommunal (EPCI + communes). Une fois, le montant déterminé et la part dévolue à l'EPCI connue, le solde de ce fonds est réparti entre les communes membres de l'ensemble intercommunal au regard du potentiel financier par habitant de chacune d'elles et de leur population DGF.

	2025 Notifications	2026 Prévisions	Évolution 2025/2026
FPIC	296 K€	283 K€	-13 K€

L'attribution du FPIC 2026 pour la Ville de Rochefort n'est pas encore connue cependant, compte tenu d'une réduction envisagée du Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) de l'ensemble intercommunal, **il est prudent de revoir le montant du FPIC de la Ville de Rochefort à la baisse par rapport à 2025, soit 283 K€, conformément à la tendance constatée sur les trois dernières années.**

2. Fiscalité directe locale :

Les bases fiscales

Pour rappel, les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat.

Cette revalorisation forfaitaire relève d'un calcul automatique, publié par l'INSEE, correspondant à l'Inflation Harmonisée Constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour 2026, au moment de la rédaction du présent rapport, le coefficient de revalorisation forfaitaire n'est pas connu mais devrait être inférieur à 1%. Le projet de Budget Primitif 2026 a donc été construit sur l'hypothèse prudente d'une évolution forfaitaire des bases provisoires 2025 de +0,5% :

	<i>Bases nettes 2025 Provisoires *</i>	<i>Bases nettes 2026 Prévisionnelles</i>
Taxe d'Habitation	4 433 K€	4 455 K€
<i>Sur les Résidences Secondaires</i>	<i>3 322 K€</i>	<i>3 338 K€</i>
<i>Sur les Logements Vacants</i>	<i>1 111 K€</i>	<i>1 117 K€</i>
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	39 501 K€	39 699 K€
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	135 K€	136 K€

*Notification Etat 1259 – avril 2025 (-abattement QPV quartier de la Gélinerie)

Les taux de fiscalité : aucune augmentation de taux de fiscalité directe locale n'est prévue en 2026, et ce pour la 10^{ème} année consécutive.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15,67%	15,67%
Taxe d'Habitation sur les logements vacants	15,67%	15,67%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	53,64%	53,64%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	45,38%	45,38%

Le produit fiscal prévisionnel 2026 : ainsi, à taux inchangé, les recettes fiscales prévisionnelles sont estimées comme suit :

	<i>Produit fiscal 2025*</i>	<i>Produit fiscal 2026 Prévisionnel</i>
Taxe d'Habitation	695 K€	698 K€
<i>Sur les Résidences Secondaires</i>	<i>521 K€</i>	<i>523 K€</i>
<i>Sur les Logements Vacants</i>	<i>174 K€</i>	<i>175 K€</i>
Taxe Foncière	19 098 K€	19 220 K€
<i>dont ajustement coefficient correcteur (réforme TH)</i>	<i>-2 090 K€</i>	<i>- 2 067 K€</i>
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	61 K€	62 K€
Compensations fiscales TF	1 611 K€	1 260 K€
Produit fiscal total	21 465 K€	21 240 K€

*Notification Etat 1259 – avril 2025 (-abattement QPV quartier de la Gélinerie)

A noter que le produit de la Taxe Foncière 2025 et 2026 prend en compte un abattement supplémentaire de 30% applicable aux logements locatifs sociaux du quartier de La Gélinerie, passé en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville en 2024 (article 1388 bis du Code Général des Impôts).

En contrepartie, l'Office Public de l'Habitat Rochefort Océan déploiera des actions contribuant à améliorer la qualité de vie des locataires dans les quartiers.

Le montant total de l'exonération représente une diminution du produit fiscal de 140 K€ pour la commune, partiellement compensée par l'Etat à hauteur de -57 K€.

La réduction de 25% des compensations d'exonérations de Foncier Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises industrielles, prévue dans le Projet de Loi de Finances 2026, entraîne une perte de recettes perçues par la Ville de Rochefort de -350 K€.

3. Fiscalité locale indirecte :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Pour 2025, il est constaté une hausse des recettes de la TLPE par rapport à 2024 qui s'explique par une augmentation du tarif, votée en Conseil Municipal en juin 2024, applicable pour les enseignes et les publicités mises en place en 2024 et facturées en 2025.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
TLPE	221 865 €	215 132 €	228 372 €	215 000 €

*Projet de CA 2025 – encassemens constatés au 03 septembre 2025

Cependant, il est prévu un montant prévisionnel de prudence pour 2026 de 215 K€.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE)

Par souci de simplification, la TICFE, dénommée « accise sur l'électricité », regroupe désormais les anciennes TCCFE (taxe communale), TDCFE (taxe départementale) et CSPE (contribution au service public d'électricité).

La gestion de cette accise unifiée est confiée à la Direction générale des finances publiques.

En 2026, la part communale de la TICFE versée à la Ville de Rochefort sera calculée en tenant compte :

- ▶ de l'Indice des Prix à la Consommation fin 2025,
- ▶ et de l'évolution des quantités d'électricité fournies sur son territoire en 2024 (c'est-à-dire en fonction des kWh acheminés par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour le compte des différents fournisseurs concernés).

Ces 2 données n'étant pas accessibles, le projet de budget pour 2026 est estimé à 600 K€ en attendant la notification par arrêté du Préfet.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
TCCFE versée par les fournisseurs d'énergie	169 638 € (reliquats 2023)	4 523 € (reliquats 2023)	0 €	
TICFE	595 941 €	605 845 €	596 352 €	600 000 €

*Projet de CA 2025 basé sur l'état des avances mensuelles de septembre 2025

La Taxe d'Aménagement (TA)

La Taxe d'Aménagement (TA) est un impôt qui sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries, écoles) nécessaires aux futures constructions et aux aménagements communaux.

La TA est calculée en fonction de la surface taxable, de la valeur forfaitaire qui est actualisée chaque année et du taux communal (5% pour Rochefort).

Compte tenu du nombre variable d'autorisations de construction d'une année sur l'autre, le montant de la TA peut connaître d'importantes fluctuations en fonction des projets d'urbanisme.

La réforme de 2023 a modifié le calendrier de perception de la taxe d'aménagement – désormais conditionnée à la déclaration d'achèvement des travaux – et sa gestion a été transférée aux directions départementales des finances publiques (DDFIP).

La mise en œuvre de cette réforme a produit un effet de rupture dans le recouvrement des recettes attendues par la Commune. Aussi, pour 2026, la prévision est maintenue à 100 K€.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
TA	268 598 €	117 344 €	10 344 €	100 000 €

**Projet de CA 2025 – encassemens constatés au 29 septembre 2025*

4. Autres recettes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Depuis trois ans, le marché immobilier connaît un fort ralentissement et l'augmentation des taux d'intérêt a rendu les emprunts immobiliers plus coûteux, dissuadant certains acheteurs potentiels.

Il est prévu au budget 2026 une recette des droits de mutation à titre onéreux d'un montant 1,150 M€, comme en 2025.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
DMTO	1 412 306 €	1 110 520 €	1 150 000 €	1 150 000 €

**Projet de CA 2025 - encassemens à hauteur de 813 K€ au 29 septembre 2025*

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Cette dotation de l'Etat visant à rembourser la TVA de l'année précédente de certaines dépenses réelles payées par la Ville de Rochefort.

Compte tenu des investissements prévus en 2025, le montant du FCTVA 2026 est estimé autour de 1,3 M€.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
FCTVA	1 474 787 €	1 167 874 €	1 523 541 €	1 300 000 €

**Notification 2025*

La redevance thermale

Compte tenu du changement de mode d'exploitation des thermes au 1^{er} janvier 2026, les recettes liées à l'activité thermale prendront la forme suivante :

- ✓ d'un loyer de bail de location pour un montant de 500 K€,
- ✓ d'un forfait pour la vente d'eau thermale pour un montant de 460 K€.

Les recettes de stationnement

La redevance de stationnement est estimée pour 2026 à 1,390 M€, comme en 2025, dont 32 K€ au titre de la redevance de stationnement pour les camping-cars.

En cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement due immédiatement, un Forfait-Post-Stationnement (FPS) est dressé par la Police Municipale. Pour 2026, un montant de 450 K€ de recettes FPS est prévu au budget, équivalent à celui perçu en 2025.

La politique tarifaire ajustée

La Ville de Rochefort vote chaque année, dans un livret tarifaire unique, tous les tarifs proposés par les services municipaux qui sont également consultables sur le site internet de la Ville de Rochefort :

- pour les équipements culturels, de loisirs et de tourisme,
- dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse,
- dans les domaines du sport et des infrastructures nautiques ou portuaires,
- en matière de tranquillité publique, de prévention et de manifestations,
- de police, de cadre de vie, d'hygiène,
- dans les secteurs de la voirie, des espaces verts et de propreté urbaine...

Pour 2026, il est convenu de maintenir la plupart des tarifs tels qu'ils ont été votés pour l'année 2025, étant précisé que les tarifs perdurent tant qu'il n'y a pas de nouvelle délibération contraire prise.

Cependant, l'adaptation de certains tarifs existants et l'institution de tarifs supplémentaires pour les services proposés par le port de plaisance, le palais des congrès, la piscine municipale et le camping seront soumis à l'approbation du conseil municipal du mois de novembre 2025, en vue d'une application à compter de l'année 2026.

Ces modifications correspondent à une démarche nécessaire pour garantir la pérennité des services et leur qualité, tout en s'adaptant aux contraintes économiques et sociales (niveau de l'inflation, coût réel du service rendu, tarifs pratiqués dans les autres collectivités...).

La coopération intercommunale

La Ville de Rochefort exerce principalement des missions pour le compte de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) dans le cadre de diverses coopérations mises en œuvre depuis la mutualisation de 2016 (fonctionnement des directions communes dans le cadre de la Commission Paritaire de Gestion, conventions de coopération astreinte, gestion du courrier, prestations de services, entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, achats de fournitures refacturés par le magasin, achats de carburant...).

Ces flux croisés représentent pour 2026 des recettes pour la Ville de Rochefort de :

- 528 K€ liées aux conventions de remboursements de frais de fonctionnement (hors personnel),
- 377 K€ liées aux conventions de remboursements de frais de personnel (hors mise à disposition).

L'Attribution de Compensation (AC)

L'Attribution de Compensation (AC) permet d'assurer la neutralité budgétaire qui résulte, depuis 2001, du passage à la fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle repose sur la différence entre les recettes et les dépenses transférées entre les communes et l'établissement Public de Coopération Intercommunale en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) auquel elles adhèrent.

Elle est recalculée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences constatés entre ces différentes entités.

Depuis 2020, cette Attribution de Compensation de la Ville de Rochefort est négative. Cela signifie que le montant des charges transférées à la CARO est supérieur au montant des recettes versées à la CARO.

L'Attribution de Compensation de la Ville de Rochefort est ainsi devenue une dépense à verser à la CARO. Elle s'élève pour 2026 à 516 K€, en baisse par rapport à 2025, du fait du lissage de la contribution au Service Départemental d'Incendie et des Secours (SDIS) mise en place en 2019.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
Montant de l'AC négative (dépense)	599 604 €	557 284 €	527 506 €	515 567€

**Délibération 2024_079 de la CARO du 27/06/2025 – attributions définitives*

5. Subventions reçues :

Plusieurs subventions d'investissement et de fonctionnement notifiées pourront être perçues en 2026, selon l'avancement des projets réalisés au cours de l'année.

Les principales opérations financées sont :

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	<i>Quote-part ou solde des subventions à percevoir en 2026</i>
BUDGET PRINCIPAL (investissement)			
Restauration de la Maison Pierre Loti (Appel à Projet)	13,523 M€	9,975 M€	1,1 M€
Extension du Réseau de Chaleur Sud	657 K€	243 K €	194 K€
Implantation de deux terrains de foot synthétiques	2 M€	1,4 M€	760 K€
Renouvellement éclairage public sur Rochefort	368 K€	147 K€	88 K€
Renaturation de l'avenue Rochambeau à Rochefort	42 K€	34 K€	34 K€
BUDGET PRINCIPAL (fonctionnement)			
Financement des postes « Quartiers d'été »			4 K€
Financement du poste "Ville ou Pays d'Art et d'Histoire"			15 K€
BUDGET PORT DE PLAISANCE			
Installation de bornes électriques au Port de plaisance	290 K€	70 K€	49 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Rochefort

1. Un budget 2026 prudent :

Le Budget Primitif (BP) 2026 de la Ville de Rochefort sera soumis au vote des élus du Conseil Municipal du 10 décembre 2025, marquant ainsi, contrairement aux pratiques antérieures, une adoption par anticipation.

Ce choix s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique instable et dans une approche prudente et responsable de l'exercice 2026.

Ce cadre budgétaire est justifié par une double considération :

- ✓ **Le contexte électoral de 2026** : l'année étant dédiée à l'élection des instances municipales et communautaires, la note de cadrage a privilégié une approche conservatoire, visant à ne pas engager de dépenses nouvelles, afin de préserver la pleine capacité d'orientation pour la future équipe municipale.
- ✓ **L'instabilité politique et institutionnelle actuelle** : elle se traduit par un manque de visibilité quant à l'évolution des finances publiques locales. Cela nous oblige à une prudence accrue afin de sécuriser des marges de manœuvre face à d'éventuelles contraintes imposées par la future Loi de Finances (baisse de recettes, dépenses nouvelles...).

En conséquence de ces orientations, la construction du Budget Primitif 2026 repose sur des choix rigoureux :

- ✓ **Concernant les dépenses de fonctionnement** : les crédits sont reconduits à l'identique du Budget Primitif 2025, à l'exception de quelques ajustements. Ces ajustements incluent entre autres une prise en compte de l'augmentation des dépenses salariales (notamment l'impact de la Loi de Finances 2025 sur le taux de cotisation des employeurs territoriaux), un soutien accru au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et une évolution favorable des charges de fluides.
- ✓ **Concernant les dépenses d'investissement** : elles s'articulent strictement autour des enveloppes récurrentes (entretien du patrimoine, renouvellement de matériel) et de la poursuite des projets déjà engagés juridiquement dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Volontairement limité, le budget 2026 pourra être amendé par la nouvelle équipe, en cohérence avec ses priorités et ses orientations, lors des Décisions Modificatives d'été et d'automne 2026 et devra tenir compte des nouvelles mesures qui pourraient être introduites par la Loi de Finances 2026.

2. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient s'établir (tous budgets confondus) à hauteur de 19,8 M€ pour le budget 2026, contre 19 M€ (tous budgets confondus) au Budget Primitif 2025.

Cette augmentation tient compte à la fois des mesures nationales déjà engagées sur les années antérieures, celles à prendre en compte en 2026, ainsi que les évolutions liées à la carrière des agents.

Sur le plan national :

- L'augmentation du taux patronal de la cotisation CNRACL constitue le levier le plus fortement contraignant dans le budget pour 2026. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 porte le taux de contribution employeur territorial à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 (contre 34,65% en 2025). Cela représente une charge supplémentaire non négligeable sur la masse salariale brute des titulaires affiliés de +302 K€ (effet année pleine) par rapport à 2025.

Le gel du point d'indice et l'absence de mesures générales de revalorisation limitent le recours aux hausses de traitements mais renforcent l'importance de mesures locales.

Sur le plan local :

- L'évolution financière liée à la carrière des agents de la Ville de Rochefort est estimée pour 2026 à +80 K€ pour les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes.
- Les postes de 2025 en année pleine et ceux de 2026 auront un impact financier supplémentaire de +337 K€ dans le budget de 2026, dont +51 K€ au titre de la réouverture de la Maison Pierre Loti en 2025.
- En 2026, dans le cadre de ces dépenses de personnel (masse salariale, formation professionnelle, action sociale, frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...), la Ville de Rochefort :
 - continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,
 - préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches,
 - placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien...) afin de garantir un service public efficient.
- Enfin, l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurants (de 4,50€ à 7,00€), décidée par les élus du Conseil Municipal du 18 juin 2025, est estimée dans le budget à +100 K€ par rapport à 2025.

Au 1^{er} janvier 2026, le nombre total d'agents projetés s'établirait à 439, contre 419 au 1^{er} janvier 2025 (y compris les non-permanents), qui se répartit de la manière suivante :

		Au 1^{er} janvier 2025	Prévision au 1^{er} janvier 2026
Nombre d'agents		419	439
dont	Titulaires	350	376
	Contractuels	32	22
	Apprentis	4	6
	Non permanents : saisonniers, remplaçants / accroissements / contrat de projet	33	35

*Prévision connue au 1er octobre 2025

3. Les subventions de fonctionnement versées :

La subvention au Centre Communal d'Actions sociale (CCAS) sera en augmentation pour 2026, du fait :

- ✓ d'une baisse sensible des subventions obtenues par le CCAS : suppression des aides du Département pour les missions du Service d'Accueil, d'Information et d'Accompagnement (SAIA) et des mesures de soutien d'aide à domicile, ainsi que l'arrêt de la subvention de l'Etat sur l'accompagnement numérique,
- ✓ d'une hausse de ses dépenses de fonctionnement : progression des charges de personnel liée notamment à la hausse des cotisations à la CNRACL prévue de 2025 à 2028, des charges d'entretien des bâtiments et du parc de véhicules.

Globalement, la subvention versée au CCAS atteindra 1,410 M€, soit une hausse de +260 K€ par rapport à 2025.

Par ailleurs, l'enveloppe des subventions aux associations (sportives, culturelles...) s'établira à hauteur de 1,664 M€, quasi identique par rapport à l'enveloppe du Budget Primitif 2025.

4. La gestion de la dette :

La campagne d'emprunt 2026 :

La Ville de Rochefort sera amenée à réaliser, si nécessaire, une ou deux consultations bancaires en 2026 pour financer son programme d'investissement annuel (budget principal) qui s'établit autour de 12 M€.

Le montant de l'emprunt total à contracter sur l'exercice 2026 sera strictement calculé selon les besoins, en tenant compte des conditions d'emprunts les mieux-disantes et les plus favorables au regard du contexte du moment.

Bien évidemment, une partie du résultat 2025 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2026, serviront prioritairement à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2026.

A ce jour, deux contrats de prêts ont été mobilisés sur le budget principal pour financer divers projets d'investissement pour un montant total de 1,199 M€ (contre 2 900 M€ en 2024) :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé en 2025	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Crédit Coopératif	2 000 000 €	08/10/2024	1 000 000 €	Travaux de rénovation Maison de Pierre Loti	30/01/2025	Euribor 6 mois +0,76%	15 ans
Caisse des Dépôts et Consignations	603 950 €	18/07/2023	199 950 €	Travaux d'efficacité énergétique	12/12/2025	Taux fixe de 2%	8 ans

Par ailleurs, pour financer ses derniers investissements de fin de l'année 2025, la Ville de Rochefort a lancé une consultation bancaire en cette fin d'année d'un montant total de 1,152 K€ :

- ▶ 1 M€ pour son « Budget Principal » pour la rénovation de la Maison Pierre Loti et la rénovation du gymnase Denfert Rochereau,
- ▶ 152 K€ pour son budget annexe « Camping » pour les travaux de renforcement de la structure de la salle d'animation.

La stratégie de dette :

La stratégie en matière de dette pour la Ville de Rochefort doit reposer :

- ✓ sur l'assurance d'un financement optimisé et sécurisé des projets d'investissement en continuant de contracter les meilleures offres bancaires lors des consultations et selon les conditions du moment,
- ✓ sur la garantie que les emprunts contractés sont non risqués, selon la Charte de bonne conduite (Charte Gissler),
- ✓ sur la diversification de nos partenaires bancaires,
- ✓ sur une gestion rigoureuse et active de la dette en procédant à des refinancements, des réaménagements d'emprunts selon les opportunités possibles,
- ✓ sur l'équilibre proportionné de la dette entre les taux fixes et variables :

Pour rappel,

- A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que les taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.
- A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Dans un contexte de taux d'intérêt haussier, le choix des taux variables redevient une option pertinente. Lors du dernier audit de la dette, le prestataire Finance Active a recommandé 50% de taux variable minimum. Toutefois, cette proportion doit rester minoritaire dans l'encours de la dette.

Au 01/01/2026 et tenant compte de la dette connue à ce jour, la répartition de taux de la dette de la Ville de Rochefort devrait s'établir autour de :

- ✓ 57% à taux fixe,
- ✓ 34% à taux variable,
- ✓ 9% en taux Livret A.

Pour rappel, la dette du budget principal représente 96% de la dette totale.

Le contexte bancaire :

Selon l'observatoire 2024 de la dette locale présenté par Finance Active, il est constaté un regain d'intérêt des collectivités locales pour le financement bancaire qui s'explique par une baisse du taux moyen proposé. En effet, la BCE a commencé à baisser ses taux directeurs en 2024 et 2025, ce qui a contribué à un assouplissement modéré du coût du crédit en 2025. Toutefois, les taux longs (notamment OAT 10 ans pour la France) restent élevés.

Durée de l'emprunt	Taux fixe - cotation moyenne				Marge proposable sur Euribor 3 mois flooré - cotation moyenne				Taux du Livret A (sans marge)				
	Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Oct. 2025	Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Oct. 2025	Août. 2022	Août. 2023	Août. 2024	Août. 2025	
	15 ans	3,20%	4,05%	3,53%	3,53%	0,79%	0,87%	0,94%	1,00%	2,00%	3,00%	3,00%	1,70%
20 ans	3,42%	4,16%	3,63%	3,65%	0,80%	0,92%	0,99%	1,04%					

Finance Active

En 2025, les marges proposées en hausse sur les financements bancaires se stabilisent au-dessus de 1% tant pour les taux variables que pour les taux fixes. Pour un taux fixe, la marge bancaire moyenne appliquée s'établit à +1,10% sur 20 ans et à +1,03% sur 15 ans.

Pour 2026, et compte tenu des incertitudes politiques et budgétaires, il est peu probable que le taux moyen des nouveaux emprunts bancaires soit en baisse. Des taux autour de 3,6% à 4,0%, selon la durée, fixe ou variable semblent probables. De plus, la dégradation de la note de la France par les sociétés de notation financière pourrait aussi peser in fine sur les conditions octroyées aux futurs emprunts bancaires.

Il est constaté pour 2026 une baisse des intérêts de la dette totale de la collectivité par rapport à 2025 de -182 K€, qui s'explique par l'extinction naturelle de trois emprunts fin 2025, par un faible volume d'emprunts en 2025 de 1,2 M€ et par la légère amélioration des conditions de marché en 2025.

Par prudence et, dans le climat d'incertitude actuel, une marge de précaution sur les frais financiers de la dette variable de +0,5% sera ajoutée dans le budget 2026, soit une augmentation de +29 K€.

De plus, pour faire suite à la consultation bancaire de cette fin d'année 2025 il est rajouté les annuités prévisionnelles, par anticipation, de +101 K€ des 1,152 M€ d'emprunts à contracter (61 K€ de capital et 40 K€ d'intérêts).

Annuité par année	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026	Prévision 2026 + 0,5% (marge précaution)	Prévision 2026** (marge + emprunts nouveaux)
Capital remboursé sur la période	3 280 K€	3 642 K€	3 694 K€	3 702 K€	3 702 K€	3 752 K€
Intérêts payés sur la période	599 K€	826 K€	718 K€	542 K€	571 K€	601 K€
Annuités - Budget principal	3 879 K€	4 468 K€	4 412 K€	4 244 K€	4 273 K€	4 353 K€
Capital remboursé sur la période	195 K€	193 K€	179 K€	137 K€	137 K€	148 K€
Intérêts payés sur la période	26 K€	23 K€	29 K€	23 K€	23 K€	28 K€
Annuités - Budgets annexes	221 K€	216 K€	208 K€	160 K€	160 K€	176 K€
Capital remboursé sur la période	3 475 K€	3 835 K€	3 873 K€	3 839 K€	3 839 K€	3 900 K€
Intérêts payés sur la période	625 K€	849 K€	747 K€	565 K€	594 K€	629 K€
Annuités - Tous budgets	4 100 K€	4 684 K€	4 620 K€	4 404 K€	4 433 K€	4 529 K€

* Estimation mi-octobre 2025 des annuités de la dette au 31/12/2025

**Annuités théoriques de la dette connue (y compris les 1,152 M€ de la consultation bancaire en cours (TF à 3,60% - 15 ou 10 ans))

Pour l'exercice 2026, les annuités de la dette sont estimées à 4,529 M€, en intégrant les éléments de dette connus à ce stade et les marges de précaution.

LES PARTENARIATS

Les partenariats de la Ville de Rochefort

MECENAT ET CONVENTION DE SOUSCRITION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DE LA MAISON PIERRE LOTI



Les conventions avec la Fondation du Patrimoine ont permis de collecter 716 204 € pour la restauration de la Maison Pierre Loti. Le dispositif de collecte reste néanmoins actif avec l'ouverture de la Maison.

ACTION CŒUR DE VILLE 2



La prolongation du dispositif Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 vise à poursuivre la dynamique engagée pour la revitalisation du cœur de ville avec la prise en compte des transitions écologique, démographique et économique.

Le programme d'actions s'articule autour des 5 axes définis au niveau national :

1. Développer une offre attractive de l'habitat,
2. Favoriser un développement économique et un développement commercial équilibré,
3. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées,
4. Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
5. Constituer un socle de services.

⇒ *En 2025, il intègre le « Pacte territorial » (2025-2029) de la CARO qui est le nouveau mode de contractualisation de l'Etat en faveur de la réhabilitation des logements anciens. Pour y répondre la Communauté d'agglomération développe son service « CARO RENOV' » avec 5 agents qui conseillent, accompagnent les propriétaires sur la rénovation énergétique, les travaux d'adaptation du logement, la réhabilitation d'immeubles...*

Les dispositifs contractuels de la CARO

Au-delà des dispositifs dont elle est directement signataire, la Ville peut bénéficier d'opportunités de financement en inscrivant ses projets ou ceux de ses acteurs locaux dans les différents contrats portés par la CARO.

Contrat de Ville 2024-2030 :



Le Contrat fixe 3 axes principaux :

- ✓ L'émancipation, notamment celle des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle,
- ✓ La cohésion par l'accès à la culture, aux pratiques sportives et aux soins ainsi que par la lutte contre les discriminations,
- ✓ Les transitions par la sensibilisation à la citoyenneté, l'amélioration de la qualité de vie et la réhabilitation du parc immobilier, public et privé.

Il s'ancre sur 2 secteurs prioritaires à Rochefort qui rassemblent environ 5 000 habitants : Petit Marseille / Gélinerie et Sud centre-ville / Avant-garde.

⇒ *Le Contrat de Ville permet de mobiliser des financements pour la mise en œuvre d'actions concrètes par les acteurs locaux. En 2025, 17 projets d'un montant total proche de 500 000 € ont été cofinancés par l'Etat (152 000 €) et la CARO (136 250 €).*

De plus en 2025, l'état cofinance 4 postes d'adultes relais sur Rochefort et les actions « quartier d'été » pour un montant de 93 500 euros.

Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Le PLIE Rochefort Océan permet à des demandeurs d'emploi d'être accompagnés, de manière personnalisée et renforcée, vers un emploi durable d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante.

Le parcours emploi est jalonné d'étapes progressives visant l'objectivation d'un projet professionnel, la mise en valeur de compétences professionnelles, la reprise de confiance en soi, la relation avec les employeurs...

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)



Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers. Le CRTE de la CARO ayant été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire, il a fait l'objet d'un avenant en 2024 afin de l'articuler autour des 4 axes stratégiques du Projet de territoire :



1. Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux,
2. Territorialiser les chaînes de production locales (énergie, alimentation, économie circulaire...) en mobilisant les ressources locales,
3. Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique,
4. Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles.



⇒ Depuis 2021, 48 opérations ont été réalisées (dont 25 avec une maîtrise d'ouvrage CARO).



Territoire d'industrie 2023-2027



Le dispositif permet de poursuivre la mise en œuvre des opérations déjà engagées au cours de la première phase. La **stratégie de redéploiement industriel** permet d'initier de nouveaux projets stratégiques en lien avec les différents enjeux et les besoins des territoires et acteurs économiques :

- Investir sur le capital humain et développer les talents : formation, accès à l'emploi qualifié, valorisation des filières et des entreprises, accompagnement à l'installation et à l'ancrage de nouveaux collaborateurs, développement des liens entre les entreprises et les acteurs académiques, scientifiques et institutionnels...
- Renforcer les filières structurantes, assurer leur développement, leurs mutations et leur diversification : confortement des filières structurantes, solutions innovantes de consommation et d'usage du foncier économique...
- Encourager l'entreprenariat, l'innovation et les transitions écologiques et énergétiques : démarche technopolitaine, accompagnement de start-up industrielles...

Volet territorial des fonds européens 2023-2027



Dans le cadre de sa gestion des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine permet à des territoires de bénéficier de fonds européens pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local.



Orientations stratégiques :

1. Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial (offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâti),
2. Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants (équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables),
3. Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales (innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire),





4. Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais (économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux).

⇒ *Depuis le début du programme, 27 projets (hors assistance technique) ont été déposés pour le territoire de la CARO pour une enveloppe prévisionnelle de subventions de 1,78 M€, dont 15 projets portés par la CARO pour 887 K€ de subventions.*

Sur ces 15 dossiers, 1 a été programmé en 2025 pour la CARO pour un montant d'aide de 17 908 €.

Contrat de proximité 2022-2026



Ce Contrat passé entre la CARO et le Département de la Charente-Maritime décline les politiques départementales en dynamisant les projets du territoire dans 13 domaines d'intervention : autonomie / grand âge, accès à la médecine générale, logement / habitat, insertion / action sociale, droit de l'enfance, jeunesse, exemplarité énergétique, protection environnementale, infrastructures / mobilités, politique de l'eau, sécurité, tourisme, sport/culture.

LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT

PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

En 2025, des opérations de remise en état ont été menées, notamment sur la salle associative de la mairie de Chante Alouette et à la halte-garderie Les Petits Pêcheurs de Lune.

Pour 2026, les priorités concerteront :

- la réhabilitation de la Fontaine Saint-Charles,
- la poursuite des travaux de nettoyage et de rejoignement des remparts, entretien régulier nécessaire pour assurer leur durabilité et leur intégrité visuelle et structurelle,

Parallèlement, il apparaît essentiel d'allouer des ressources budgétaires suffisantes pour :

- la rénovation des charpentes et des couvertures des bâtiments communaux,
- la mise en sécurité des bâtiments anciens. »

La reprise progressive de la toiture sur l'aile nord de l'Hôtel de ville se poursuivra, permettant à terme l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces travaux contribuent à la valorisation patrimoniale du bâtiment tout en renforçant sa performance énergétique.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

En 2026, la Ville poursuivra sa politique volontariste de réduction de la consommation énergétique et d'amélioration du confort dans les bâtiments communaux.

Le Schéma Directeur Immobilier sera renouvelé et son module « Énergie » permettra de suivre avec précision la performance thermique des bâtiments et l'évolution de leur consommation. Dans la continuité, les **audits énergétiques** se poursuivront, prioritairement sur les bâtiments soumis au décret tertiaire. Des **simulations thermiques dynamiques** seront également réalisées, notamment sur les groupes scolaires, avec une attention particulière portée au **confort d'été**, afin d'anticiper les effets du changement climatique.

Le **suivi des consommations d'énergie** et l'**optimisation tarifaire** resteront au cœur de la stratégie de maîtrise des charges, en lien avec les travaux engagés. La Ville continuera à moderniser ses équipements de production de chaleur, avec le **remplacement progressif des chaudières** anciennes par des systèmes plus performants et plus sobres en énergie.

Ces actions viendront compléter la dynamique déjà engagée avec la **Gestion Technique Centralisée (GTC)**, dont le déploiement se poursuit pour permettre un pilotage à distance de l'ensemble du patrimoine communal.

Enfin, les études de prolongement du **Réseau de Chaleur Urbain (RCU)** se poursuivront suite au schéma directeur validé en 2024, afin de déterminer les prochaines extensions possibles et d'accroître encore le recours aux énergies renouvelables locales.

LES ESPACES VERTS

Les programmes d'entretien du mobilier urbain, des aires de jeux pour enfants, des trottoirs (programme pluriannuel d'hydro-décapage) se poursuivront. Divers remplacements de massifs arbustifs et d'arbres, suite à des abattages sanitaires et sécuritaires, seront réalisés pour maintenir le patrimoine vert de la ville. Trois nouveaux sites (Jardin des retours, Boqueteaux du Petit Marseille et Centre horticole municipal) viendront rejoindre le programme de refuges LPO.

LES AMENAGEMENTS URBAINS

Après plusieurs années de travaux de réfection, l'important projet d'aménagement du **boulevard Pouzet** s'achèvera début 2026.



Comme sur tous ses chantiers de voiries, dès que cela est possible, la Ville réalisera des aménagements qui contribuent à la **végétalisation** et à la **désimperméabilisation** de l'espace public.

D'autres investissements récurrents se poursuivront en différents points de la ville : réfection des trottoirs, réalisation d'aménagements cyclables, travaux de mise en accessibilité de la voirie, renouvellement des horodateurs les plus anciens...

Le programme de renouvellement de **l'éclairage public** consistant en l'installation de foyers LED est en voie d'achèvement. Les derniers quartiers résidentiels seront traités en 2026.

LA REQUALIFICATION DES FRICHES EN CŒUR DE VILLE

Après la vente, le 14 novembre 2025, de l'immeuble de **l'ex-hôpital Saint-Charles**, propriété de la Ville, à la Foncière de Charente-Maritime (ex SEMPAT 17), les travaux de réhabilitation se poursuivent en novembre 2025, pour une livraison début d'année 2027.

Les 3 plus hauts niveaux de l'immeuble accueilleront une **Résidence pour jeunes actifs** réalisée par le Groupe François 1^{er} (qui réhabilite les bâtiments historiques de l'ancien Hôpital de la Marine). Deux plateaux seront cédés au bailleur social Domofrance pour la création d'une **résidence étudiante**. Deux plateaux et demi seront vendus à la **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan** (CARO) pour le transfert de son siège et de ses bureaux, dont ceux accueillant du public au rez-de-chaussée. Pour compléter, l'autre moitié du rez-de-chaussée sera destinée à accueillir un **commerce de proximité**.

Simultanément, la CARO poursuit le projet de **Pôle de formation supérieure**, avec la sélection, à échéance du 1^{er} trimestre 2026, d'un groupement d'entreprises chargé des études de conception et de la réalisation des travaux.

Sur le site de **l'Hôpital de la Marine**, les travaux de restauration des bâtiments historiques ont commencé début 2025 pour une durée de 2 à 3 ans.

Concernant **l'îlot Meyer / Pasteur**, les 6 maisons en ruine ont été démolies au printemps 2025 pour réaliser un lotissement comprenant des constructions neuves sur le foncier disponible.

En concertation avec les riverains et les acteurs locaux, une esquisse d'aménagement d'un espace vert collectif a été définie début 2025, en cœur d'îlot entre les rues Meyer, Constantin et Pasteur.

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION

LE CIMETIERE

Une **extension de l'espace cinétaire** a été réalisée au cours de l'automne 2025, avec l'installation de 110 cavernes supplémentaires pour répondre à la demande de ce type d'équipement. Une vingtaine de cavernes sont concédés chaque année.

En 2026, le programme de reprise de certaines allées du cimetière se poursuivra et un nouveau chantier de **restauration de certains monuments funéraires remarquables** sera confié à l'Association d'insertion sociale pour l'accès à l'emploi durable et à la formation, le Sas, association qui s'engage dans le développement et la mise en œuvre de chantiers de restauration du patrimoine.

LE SERVICE PROXIMITE ET LA RELATION AUX CITOYENS

Le service proximité continuera à **traiter les demandes et les doléances des habitants** qui sont prises en charge par une équipe polyvalente d'agents techniques. L'usager reste toujours informé de la suite donnée à sa demande. Le service traite environ 2 000 demandes par an.

En cette année d'élection municipale et comme le stipule la chartre, la tenue des réunions publiques dans le cadre des **conseils de quartiers** est interrompue. Après la mise en place du nouveau Conseil municipal, un appel à candidatures sera lancé afin de permettre le renouvellement des animateurs et des conseillers. Cependant, et avant les élections, les projets et les animations menés au sein des conseils de quartiers continueront tout en respectant les obligations liées à la période pré-électorale.

Le **conseil des sages** connaîtra lui aussi un renouvellement de sa composition après les élections.

La Ville continuera à apporter un soutien logistique et financier pour le fonctionnement de **l'Espace Associatif Partagé (EAP)** qui accueille une quarantaine d'associations.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

La fréquentation de la **Maison France Services** est en constante augmentation. La délocalisation du Point Justice vers la Maison France Services de Rochefort renforce l'offre de services autour de l'accès aux droits. De nouvelles permanences ont vu le jour.

Afin de proposer une diversité de services de proximité aux habitants du **quartier de la Gélinerie**, un autre local a été mis à disposition par Rochefort Habitat Océan pour accueillir les permanences d'autres partenaires institutionnels et associatifs. Il vient donc conforter l'offre existante au sein du Local Jeunes du quartier situé à proximité.



Dans le **quartier du Petit Marseille**, une étude sociologique et urbanistique sera réalisée sur les locaux de l'**ex-école maternelle de la Galissonnière** afin d'analyser les usages, les pratiques et les attentes des habitants en matière d'équipements publics. Les résultats, ainsi que les échanges avec le centre social

AAPIQ en vue de la relocalisation de leurs activités dans ce bâtiment, viendront alimenter la réflexion de la collectivité pour orienter les futurs aménagements et adapter les projets aux besoins réels du territoire.

La Ville poursuivra son **soutien aux associations locales** :

- pour leur fonctionnement : centres socio-culturels, Régie Riq'Ochets, Altéa-Cabestan, La Boussole...
- pour leurs projets ou leurs interventions sur la ville : associations de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, d'aide aux victimes de violences conjugales, d'aide alimentaire, d'accompagnement socio-professionnel, pour le lien social et intergénérationnel...

Les **locaux de la Boussole**, place Champlain, sont rénovés en profondeur avec la réfection des sols, la remise en peinture, l'aménagement d'une cuisine et une isolation renforcée des murs et des plafonds. Les travaux ont débuté en septembre 2025 en vue d'un retour de l'association dans les lieux début 2026. L'objectif est de combiner confort d'usage, économies d'énergie et modernisation de l'équipement au service des habitants.

Dans un contexte budgétaire contraint par des baisses de financement du Département et de l'Etat, le **Centre Communal d'Action Social (CCAS)** poursuivra ses activités en recentrant son activité sur ses missions premières :

- De **l'accès aux droits** : le CCAS de Rochefort procure une domiciliation administrative à plus de 400 personnes sans domicile stable. Cette mission réglementaire des CCAS permet au public demandeur d'ouvrir des droits, de réaliser des démarches administratives... En 2026, le CCAS poursuivra son implication dans les groupes de travail du schéma départemental de la domiciliation, engagés en 2025. Le CCAS reste, avec les Espaces France Services, un des principaux lieux d'accueil physique des personnes en situation précaire (29 762 personnes reçues en 2024). A ce titre, il joue un rôle primordial dans l'accès aux droits en orientant et en soutenant les Rochefortais dans leurs démarches administratives.

- De **l'accompagnement social** : les Conseillères en Économie Sociale Familiale du CCAS ont accompagné 323 ménages rochefortais en 2024 dans la résolution de leurs problématiques liées au maintien dans le logement (26,63%), la gestion budgétaire (17,96%), la santé ou l'accès aux droits (55,41%). Il est à noter une augmentation du nombre d'entretiens réalisés et une complexification des situations des ménages accueillis, nécessitant des accompagnements sociaux plus soutenus.

Par ailleurs, 70% des personnes accompagnées sont âgées de plus de 65 ans.



- De **la subsistance alimentaire et du soutien financier** : par son dispositif d'aides facultatives, le CCAS soutient les ménages en difficultés pour leur permettre l'ouverture de droits à l'épicerie sociale (en augmentation +5,8%), d'aides au paiement de factures et de chèques d'accompagnement personnalisé. Dans un souci de travail éducatif avec les ménages accompagnés par le CCAS, les commissions d'aide ont été renforcées par la présence d'un travailleur social et des mesures d'accompagnement budgétaire sont proposées aux personnes dont la situation le nécessite afin de trouver des solutions pérennes à leurs difficultés.

- Du **lien social** : le programme Rochefort Séniors propose des activités culturelles ou de loisirs à une centaine d'habitants. Le restaurant social, ouvert 2 jours par semaine, est fréquenté par une trentaine de personnes. Comme en 2025, Rochefort Séniors poursuivra ses actions de prévention auprès des adhérents en lien avec la conférence des financeurs.



- De **l'autonomie et du maintien à domicile** : le CCAS, via ses services « prestataire et mandataire », apporte du soutien dans le maintien au domicile des Rochefortais. Pour une réponse globale à la perte d'autonomie, les dispositifs de téléassistance (63 bénéficiaires pour ce nouveau service qui a vu le jour en 2024), de transport accompagné et de portage de repas (une moyenne de 337 repas/mois de repas livrés pour 158 personnes) seront poursuivis en 2026.

La difficulté portant sur le recrutement d'aides à domicile au sein du SAAD repérée en 2024, est similaire en 2025, entraînant toujours une chute du nombre d'heures de prestation. En 2025, 21 760 heures ont été effectuées auprès de 252 personnes, dont 122 sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).



Au vu de la complexité des situations de perte d'autonomie de ses bénéficiaires, les agents sociaux du CCAS se forment de plus en plus afin d'acquérir des compétences nécessaires dans le suivi de ces dossiers donnant ainsi une plus-value au service.

En parallèle, la démarche de professionnalisation des agents se poursuivra avec un plan de formation pour la sensibilisation à la bientraitance et prévention de la maltraitance.

En matière de **santé**, des temps d'échanges partenariaux en direction des professionnels ou des bénévoles associatifs en charge des publics en situation de fragilité, portant sur les dispositifs du territoire seront reconduits selon des thématiques restant à définir (5 réunions d'information organisées en 2025). 2 parcours prévention santé, dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations précaires notamment issues des quartiers prioritaires/politique de la ville, ont été menés en 2025 et seront reconduits en 2026 en lien avec les partenaires (banque alimentaire, CPAM, AAPIQ...).

Le CCAS poursuivra son partenariat avec Rochefort Habitat Océan (RHO) pour la création de 8 **hébergements pour des adultes autistes**. Il s'est vu accorder une aide financière pour l'animation de ce lieu à compter de son ouverture prévue en 2027.

Enfin, forte de deux années d'ouverture au public, la **Maison de l'Égalité Femmes-Hommes**, labelisée « Lieu audacieux », a su s'ancrer au plus près des besoins et renforcer significativement son activité, avec une progression de +52% de fréquentation entre 2024 et 2025. Véritable centre de ressources autour des questions d'égalité de genre, elle a développé son action autour de plusieurs axes majeurs qui seront reconduits en 2026 avec :

- **Un programme d'animations tout public dans et hors les murs** : avec le soutien de nombreux partenariats territoriaux (CIDFF, Altéa Cabestan, France Travail, ...) et des temps forts, notamment le **Festival Sœurs Jumelles** pour la sensibilisation des bénévoles et des publics, et le **Mars de l'Égalité**, une programmation spéciale sur tout le mois de mars, affirmant le rôle de la Maison comme lieu incontournable sur le territoire. La communication au sens large par divers canaux : numérique et flyers ainsi qu'une grande variété d'ateliers voit un intérêt grandissant de la part du public,
- **L'Égalithèque** : une collection de livres, BD, jeux et DVD, accessibles gratuitement aux particuliers et professionnels, favorisant l'accès à la culture de l'égalité,
- **Des actions de sensibilisation** : menées auprès des écoles, des partenaires institutionnels et des structures d'insertion,
- **Des partenariats concrets** : collaboration avec **France Travail** pour accompagner les femmes éloignées de l'emploi, avec le **CIDFF** dans le cadre de l'expérimentation de la prise en charge des auteurs de violences, du club de Judo pour le dispositif "Judo pour Elles". La Maison participera également aux **temps forts de l'année**, tels que le **8 mars** et le **25 novembre**, en coordination avec l'ensemble des institutions et des associations engagées pour les droits des femmes.

- **Un déploiement des dispositifs propres** : l'**Égalitomètre**, outil de suivi et de mesure de l'égalité sur le modèle du violentomètre, et création de **valises pédagogiques** destinées aux établissements scolaires.

LES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

Conformément à la Loi 2023 1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, modifiant le code de l'action sociale et des familles et le rôle des communes de plus de 10 000 habitants, la Ville est devenue autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La Ville de Rochefort avait déjà structuré le **Service Public Petite Enfance (SPPE)** avec la mise en place du Relais Assistantes Maternelles en 1994, puis le Relais Petite Enfance en 2022 et la mise en place du Guichet Unique en 2024. Elle poursuivra son organisation avec la création, en 2026, d'un pôle éducatif au sein de la Maison de l'enfance, qui permettra un travail transversal et la mise en œuvre de projets répondant à la charte nationale d'accueil du jeune enfant.



Par ailleurs, la valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le) demeure un enjeu pour la Ville dans un contexte de vieillissement et donc de départ en retraite de ces professionnel(le)s de la Petite Enfance (la moitié des assistantes maternelles ont plus de 50 ans).

Les **projets éducatifs** 2026 se feront avec un axe directeur choisi : l'enfant et la Nature. Dans ce cadre, des actions auprès des jeunes enfants seront proposées, les aménagements extérieurs restructurés.

Les rencontres de **soutien à la parentalité** se poursuivent au sein de la Maison de l'Enfance.

Malgré des effectifs scolaires en baisse, le nombre de demi-pensionnaires augmente légèrement, certains parents faisant désormais le choix de recourir à la **restauration scolaire** dans un contexte de forte inflation sur l'alimentaire.

Les personnels de la Ville et des partenaires locaux (AAPIQ et Primevère Lesson notamment) continueront d'assurer les animations sur la pause méridienne. Les équipes d'animation ont été renforcées par l'arrivée de personnes accompagnant des enfants à besoins spécifiques qui accueillent, sur le temps de la pause méridienne, des enfants ayant besoin d'un renfort individuel ou collectif.

La gestion de l'accueil périscolaire de l'AAPIQ sur le groupe scolaire de La Galissonnière est prise en charge par la direction de l'Enfance.

Sur l'année scolaire 2025-2026, le projet éducatif et pédagogique des **accueils périscolaires** s'articulera autour de :

- ✓ Accueillir les différences et les enfants aux besoins spécifiques,
- ✓ Développer l'empathie dès le plus jeune âge (gestion des émotions, interaction avec les autres...).

Le **soutien aux projets pédagogiques des écoles** sera reconduit par la mobilisation de moyens de coanimation ou le versement de subventions sur des projets spécifiques.

Dans le cadre de la **professionnalisation des métiers et la formation**, les agents de la Direction Enfance / Petite Enfance pourront aborder de nouveaux thèmes en 2026 comme l'analyse de pratiques professionnelles pour les animateurs, l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et des ateliers bonnes pratiques pour les agents techniques et les ATSEM.

L'entretien courant des locaux se poursuivra ainsi que la réalisation de certains travaux spécifiques :

- Poursuite des travaux à la **halte-garderie** : aménagement des espaces extérieurs, remplacement des stores, climatisation d'une salle,
- Aménagement de deux classes au groupe scolaire Saint-Exupéry pour l'installation d'une **unité d'enseignement élémentaire autisme** (UEEA), permettant l'accueil de 10 enfants autistes,
- Poursuite des aménagements des **selfs réfrigérés** afin de renforcer le respect de la réglementation liée à l'hygiène, le développement de l'autonomie des enfants et le confortement de l'aspect éducatif du temps méridien. Un nouveau self sera installé à La Galissonnière pour la rentrée 2026.

Des nouveaux visiophones seront installés pour **sécuriser les groupes scolaires** (Libération, Champlain, Anatole France et Saint-Exupéry).

La politique **d'informatisation des écoles et des structures Petite Enfance** sera maintenue : achat/renouvellement de matériels informatiques, équipement des salles de classes, déploiement de la fibre optique au sein des écoles. Un nouveau système de gestion des plannings sera déployé au sein du service Enfance.

Les réflexions engagées pour la **végétalisation des cours d'école** permettront de mettre en œuvre, en 2026, un premier projet avec la réalisation d'aménagements de la cour du groupe scolaire Guérineau qui permettront de répondre aux enjeux de gestion des eaux pluviales et de végétalisations mais également de bonne cohabitation filles/garçons.

Des brises-vues seront installés sur les clôtures des écoles Saint-Exupéry, Anatole France et La Galissonnière.

LES ANIMATIONS AU SERVICE DE LA JEUNESSE

La fréquentation des **locaux jeunes** de la ville continue d'augmenter. Pour répondre à cette demande croissante, la surface allouée à l'accueil des jeunes a doublé au sein du local situé à proximité du skatepark.

Le **Bureau d'Information Jeunesse** modifie son fonctionnement à travers le développement de la démarche du « aller vers ». En 2026, l'acquisition d'un vélo cargo permettra d'aller à la rencontre des jeunes au sein des quartiers et à proximité des établissements scolaires.

L'action « **quartiers d'été** », proposant des animations de proximité (en bas d'immeuble) et intergénérationnelles, sera reconduite.

Des animations seront proposées autour de la **citoyenneté** :

- aux élèves des classes de CM2 et de 6^{ème} avec une exposition « Moi, jeune citoyen »,
- à toutes les classes de 4^{ème} au moyen d'outil interactif « questions de justice ».

La Ville maintiendra les moyens pour l'animation et le développement de sa **politique éducative**.

Le dispositif **TiVac** et la politique de séjours en direction des différentes tranches d'âges seront poursuivis. Concernant les **séjours pour les 15-17 ans** et contrairement aux années passées, le lieu et le thème ne font l'objet d'aucune communication en amont puisque l'ambition première sera de constituer un groupe de jeunes qui viendra concevoir le projet de départ en vacances au travers d'ateliers participatifs.

La proposition **d'activités physiques** du mercredi matin va s'étoffer en s'appuyant sur des thématiques plus variées et sous forme de cycles entre chaque période de vacances scolaires.

Dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale** (CTG) avec la CAF, les services de la Ville contribueront à mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de la jeunesse : développement des lieux de pratiques libres du sport et de la culture, accompagnement renforcé pour lutter contre le décrochage scolaire au collège, organisation d'événements communs à l'ensemble des locaux jeunes, création d'un Raid aventure...

La **Fête de la jeunesse**, qui vise à proposer une journée d'animation à destination des enfants, des jeunes et des familles du territoire, se tiendra le samedi 6 juin 2026 à la Corderie Royale. Les différents stands sont animés par des partenaires associatifs locaux et des prestataires (Primavère Lesson, AAPIQ, SEJI, service musiques actuelles, médiathèque, service enfance...). En 2025, environ 2 500 personnes ont participé à cette manifestation, dont une majorité de Rochefortais (55%).



METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF

L'ANIMATION ET LA MEDIATION CULTURELLES



Différents investissements seront réalisés au **Théâtre de la Coupe d'Or** :

- Le nouveau système de sonorisation de la grande salle de spectacle, acquis en 2025, sera complété en 2026 afin de limiter les locations de matériels complémentaires, parfois nécessaires selon les spectacles programmés.
- Toujours concernant le matériel scénique, et en lien avec la diffusion de plus en plus fréquente de vidéos lors des spectacles, un nouvel objectif plus performant pour le vidéo-projecteur sera acheté.

La **convention pluriannuelle d'objectifs liée à l'appellation nationale « scène conventionnée Art, enfance, jeunesse »** n'ayant pu être finalisée en 2025 par l'ensemble des partenaires, sera signée au cours du 1^{er} semestre par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, l'Association de la Coupe d'Or et la Ville.

Le **rapprochement entre la Coursive et la Coupe d'Or**, débuté lors de la saison 2018-2019, sera poursuivi en développant les objectifs suivants :

- permettre une circulation des publics entre les 2 théâtres,
- offrir aux compagnies l'opportunité de rencontrer un plus vaste public en étant programmées dans les deux théâtres,
- développer des complémentarités esthétiques entre les programmations des deux théâtres,
- coordonner la politique d'accessibilité des spectacles des deux théâtres.

La Ville souhaite s'associer à la célébration, en 2026, des **400 ans de la Marine Nationale**. Dans ce cadre, elle animera un comité de pilotage avec les partenaires locaux mobilisés (Musée National de la Marine, Service Historique de la Défense, Centre International de la Mer, Marine Nationale...) afin de proposer des actions et des événements à destination du grand public et qui pourront être valorisées par le label national créé pour l'occasion.

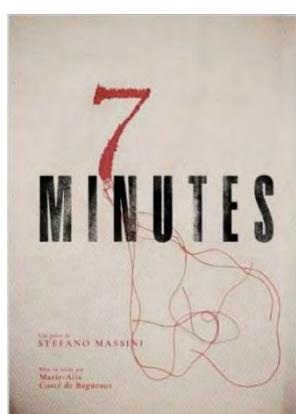
Le service du Patrimoine prépara notamment une **exposition** présentée au Musée Hèbre, en complémentarité avec les institutions nationales situées à Rochefort (Musée National de la Marine et le Service Historique de la Défense). En lien avec les problématiques urbaines et patrimoniales, celle-ci s'attachera à **présenter la ville nouvelle créée pour servir l'arsenal royal**, l'organisation spatiale de la ville et les grandes personnalités qui y sont associées. Une publication « Parcours sur le patrimoine de l'arsenal » dans la collection chartée « Villes et Pays d'art et d'histoire » sera lancée comme une invitation à parcourir cet espace singulier le long de la Charente.

Le patrimoine immatériel de la ville sera également à l'honneur en 2026, la Ville souhaitant marquer le **60^{ème} anniversaire du tournage du film Les Demoiselles de Rochefort**.

Cela sera l'occasion de célébrer, en lien avec le Festival Sœurs Jumelles, l'œuvre de Jacques Demy si chère aux Rochefortais et qui attire de nombreux touristes et visiteurs du monde entier.



Photographies André Bouclaud, Fonds numérique Archives Rochefort Océan



Afin de lancer **le mois de l'égalité 2026** et en amont de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars, la Direction des Affaires Culturelles de la Ville en partenariat avec la Maison de l'Egalité, les directions Enfance, Jeunesse et Citoyenneté, proposera la pièce de théâtre **7 MINUTES** par la Compagnie *Georges*. Mis en scène et joué uniquement par des femmes, ce spectacle aborde différents thèmes comme le monde du travail, le rapport femme-homme dans l'entreprise, le rapport à la hiérarchie, les métiers « invisibles » encore majoritairement occupés par des femmes... Au cœur du quartier de la Gélinerie dans le gymnase de l'école Saint-Exupéry, 13 actrices feront vivre le texte de Stefano Massini créé en 2020 pour l'Académie Française.

Chaque été, le **Festival Eurochestries** sillonne la Charente-Maritime et programme des concerts dans différentes communes. Des formations composées de jeunes musiciens de haut niveau, de 15 à 25 ans et du monde entier se produisent en concert. Cette originalité fait du festival Eurochestries un moment riche musicalement, humainement et culturellement qui porte des valeurs de rencontres, de découvertes et bien sûr d'échanges musicaux entre les musiciens et avec le public.



Le bilan de la convention **Ville d'Art et d'Histoire** sera réalisé et un dossier de renouvellement sera constitué en vue d'une demande de renouvellement du label fin 2026.

Un travail préparatoire **d'actualisation de l'ouvrage « Rochefort, le guide »** sera réalisé fin 2025 et 2026 en vue de sa réédition en 2027.

En cours de réhabilitation, les **deux hôpitaux civils et militaires** feront l'objet d'une **exposition en plein air** placée sur les palissades du chantier.



Coll. Maison de Pierre Loti - pagode japonaise - achat 2025

La Ville poursuivra l'enrichissement et la restauration de ses collections tant au niveau du Musée que des Archives Rochefort Océan.



Coll. Maison de Pierre Loti - portrait de Pierre Loti par E.Abot 1887- achat 2025

Plusieurs expositions temporaires seront présentées dans les musées municipaux :

Le petit théâtre de Peau d'âne de Jean-Michel Othoniel

En 2004, l'artiste Jean-Michel Othoniel a créé une œuvre inspirée du Petit théâtre de Peau d'âne de Pierre Loti. Jean-Michel Othoniel propose ainsi une série d'œuvres, fragiles architectures de verre, destinées à recevoir les figurines du Petit théâtre de Peau d'Âne de Pierre Loti. Présentée en 2004 au théâtre de la Coupe d'Or à Rochefort, l'installation est ensuite visible en 2005 au théâtre du Chatelet à Paris. L'artiste et la galerie Emmanuel Perrotin, qui le représente, font don de l'œuvre au Centre Pompidou en 2008. A l'occasion de la réouverture de la Maison de Pierre Loti, Jean-Michel Othoniel a proposé au Centre Pompidou et à la Ville de Rochefort de présenter à nouveau son œuvre à Rochefort en 2026. Le Musée Hèbre accueillera ainsi cette œuvre à partir du printemps 2026 pour plusieurs années. En effet, le Centre Pompidou étant fermé pour travaux, il propose de déposer l'installation pour une durée de 5 ans.



Crédit : Galerie Perrotin

Carte blanche à Jean Michel Othoniel

En parallèle du dépôt pour plusieurs années par le Centre Pompidou du Petit Théâtre de Peau d'âne, le Musée Hèbre va proposer à Jean-Michel Othoniel d'investir plus largement le plateau d'exposition temporaire au 1^{er} étage en 2026.



Crédit : Studio Othoniel

En 2025, 350 jeunes musiciens de 10 pays (Albanie, Brésil, Chine, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Lituanie, Mexique, Slovaquie) ont participé et 65 concerts ont été proposés en Charente-Maritime ainsi qu'en Charente et Gironde, des actions de médiation culturelle, des activités interculturelles, des académies musicales. 16 000 spectateurs ont assisté aux concerts, avec une fréquentation en hausse dans certaines communes. Rochefort n'a pas été en reste en accueillant le 2 août, un concert de l'orchestre symphonique "Vartanian" de Malaga (Espagne) réunissant 42 jeunes musiciens dans l'église Saint-Louis et qui a accueilli plus de 250 spectateurs. La Ville de Rochefort s'associera à nouveau à l'édition 2026 du festival.

La conservation et de la valorisation des **archives de la ville** à travers des expositions proposées dans le hall de l'Hôtel de Ville et la participation à des manifestations diverses (journée internationale des droits des femmes, journée internationale des archives, journées mondiales du patrimoine audiovisuel...) se poursuivra.

L'**itinéraire photographique** de la Ville de Rochefort sera mis en ligne sur son site Internet permettant au grand public de visualiser l'évolution de la ville à travers des prises de vues régulières de 1999 à 2025.

LE REAMENAGEMENT DU MUSEE HEBRE



Rénové entre 2002 et 2006 par l'architecte-muséographe Pierre-Louis Faloci, le Musée Hèbre est doté de vastes espaces muséographiques d'expositions permanentes et temporaires, répartis sur quatre niveaux. Sa singularité réside dans la variété des collections liée à l'histoire de Rochefort. Des peintures monumentales côtoient des objets collectés au cours d'expéditions menées aux quatre coins du monde par des explorateurs qui ont fait de Rochefort la Ville des Ailleurs.

En 2015, pour continuer à évoquer la figure de Pierre Loti malgré la fermeture de sa maison, un espace Loti est créé au musée, associant une exposition permanente d'une partie des collections de la maison à une salle de visite virtuelle, la Loti 3D. En 2019, le parcours du musée est à nouveau modifié, afin de créer un nouveau *Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine* (CIAP) au rez-de-chaussée, présentant notamment le plan-relief de Touboulic, pièce majeure de la collection.

La réouverture de la Maison de Pierre Loti implique une modification du parcours du Musée Hèbre, puisque les collections Loti ont réintégré la maison et que la salle de visite virtuelle n'a plus lieu d'être. Un **nouveau Projet Scientifique et Culturel** (PSC) doit donc être mis en œuvre pour le Musée Hèbre et permettre de réinvestir ces espaces. Tout en renforçant l'identité d'Hèbre comme le « musée des ailleurs », ce réaménagement créera un lien scientifique, un fil conducteur, entre Hèbre et la maison de Pierre Loti.

LA MAISON DE PIERRE LOTI

Classée *Monument Historique*, labellisée *Musée de France* pour ses collections et *Maison des Illustres*, la Maison de Pierre Loti a réouvert ses portes au public le 10 juin 2025, après une fermeture de 13 ans. Ancienne maison d'habitation, le site est difficilement compatible avec une accessibilité totale, voire partielle, des salles historiques : nombreux couloirs et passages étroits, parcours jalonné d'environ 150 marches, ne permettent pas à une personne à mobilité réduite de se déplacer sans difficulté et particulièrement pour les personnes « appareillées ». La création d'un ascenseur aurait de plus été à

l'encontre de la préservation architecturale du lieu, et donc, de l'objectif des travaux. De plus, les nombreuses pièces, les décors foisonnantes et parfois chargés, peuvent créer une certaine confusion pour les personnes souffrant d'un handicap mental.

Enfin, les personnes malvoyantes ou non-voyantes, même accompagnées, auraient de grandes difficultés à se déplacer dans un site qu'il n'est pas possible de sécuriser par des rambardes ou un marquage dédié au sol. C'est pourquoi, en lien avec des représentants d'associations de personnes concernées et le service dédié à l'accessibilité de la CARO, il est proposé de réaliser une **visite filmée à destination du public en situation de handicap** ne pouvant accéder à la maison.

Par le biais de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, a proposé à la Ville de Rochefort de contribuer à **l'édition d'un ouvrage témoignant du chantier de restauration** de la Maison de Pierre Loti.

Coordonné et financé par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, ce livre rappellera les enjeux du chantier, mettra en avant les partis pris de la restauration et certaines opérations spécifiques. Il donnera aussi la parole aux entreprises et aux artisans, dont les savoir-faire seront largement valorisés.

La contribution de la Ville de Rochefort se présentera sous plusieurs formes : rédaction d'articles par le Conservateur, paiement d'éventuels droits patrimoniaux (auteurs et images), prestation d'interviews d'artisans menée par une journaliste professionnelle et pré-achat pour revente ensuite dans les boutiques des musées.



Crédit Imagine Crédit

La mosquée fait partie des décors emblématiques de la Maison de Pierre Loti. S'il est assez facile de comprendre le rôle de cette salle et les raisons qui ont poussé Loti à la créer, sa conception reste un mystère quasi insoluble en l'absence d'archives ou de témoignages donnés par Loti lui-même.

L'étude de l'ensemble doit permettre de faire avancer notre connaissance du lieu. C'est pourquoi il est proposé d'éditer ou de faire éditer **un ouvrage présentant les différents ensembles céramiques de mosquée**, qui seront étudiés par Alexis RENARD, galeriste spécialiste en arts de l'islam.

Richement illustré, il sera pensé aussi bien comme un ouvrage de vulgarisation scientifique que comme un « beau livre ». Là encore, la contribution de la Ville de Rochefort se présente sous plusieurs formes : contribution scientifique par le conservateur et pré-achat pour revente ensuite dans les boutiques des musées.

L'OPTIMISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les travaux de rénovation du **Gymnase Denfert Rochereau** se poursuivront (étanchéité de la toiture, installation de skydomes de désenfumage, isolation du bâtiment par l'extérieur, bardage des murs intérieurs) tout en intégrant une mise en accessibilité renforcée pour les personnes en situation de handicap. L'équipement sera à nouveau utilisable en septembre 2026, y compris durant la phase d'installation de panneaux photovoltaïques au cours du dernier trimestre 2026.

La réfection et l'isolation de la toiture du **gymnase du Polygone** seront revues en 2026 et poursuivies en 2027 par la pose de panneaux photovoltaïques.

Tout début 2026, la Ville de Rochefort sélectionnera l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de mener le projet de **rénovation de la piscine**, parmi les 3 candidats retenus en 2025. L'équipe choisie, en étroite collaboration avec les services de la Ville, consacrera toute l'année 2026 aux études de conception utiles pour valider tous les détails de ce projet de rénovation ambitieux. Durant ces études toutes les options techniques, architecturales et environnementales seront validées pour préparer la phase de travaux qui suivra.



Outre la mise aux normes des bassins et des espaces annexes, le projet prévoit des travaux de performance et le recours aux énergies renouvelables. Une simulation thermique dynamique permettra d'optimiser le confort d'été et d'assurer une meilleure maîtrise des consommations. L'ouverture de l'équipement entièrement rénové est prévue pour fin 2029 / début 2030.

Concernant l'équipement actuel et suite à la réorganisation du planning d'occupation, il est constaté une augmentation significative (+18%) des activités « aquaforme ». L'acquisition des nouvelles structures gonflables a été bien accueillie par le public, notamment les familles.

GARANTIR L'ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE

LA REQUALIFICATION DU STADE ROUGE

L'étude d'aménagement global du Stade Rouge est finalisée et elle sera marquée par l'implantation d'un circuit « **Savoir Rouler à Vélo** » début 2026.

L'ACTIVITE THERMALE

La Société Européenne de Thermalisme (Compagnie Lebon) a signé un **bail de location** pour 3 ans, pour l'exploitation de l'établissement thermal de Rochefort, ainsi qu'un **contrat de fourniture d'eau thermale**, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026. Une promesse de vente a également été signée entre la Ville et cette société. La Ville garde la propriété de l'eau thermale.

A partir de l'intersaison 2025-2026 et jusqu'à fin 2026, une nouvelle phase de travaux est prévue sur le nouveau **forage F4 Angiboust**. Outre les essais de pompage réalisés dans le cadre de l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de ce forage à échéance mi 2026, ils auront pour objet, le raccordement du forage à l'Etablissement thermal par 2 canalisations enterrées calorifugées puis à la construction d'un local sécurisant le forage F4.



Un local technique destiné à abriter le forage thermal sera construit. Cet équipement comprendra un système d'abri coulissant facilitant les interventions techniques de maintenance et offrira, grâce à une large baie vitrée, la possibilité aux habitants et aux promeneurs de découvrir visuellement le forage, valorisant ainsi le patrimoine thermal de la Ville.

LE TOURISME

La fréquentation 2025 du **camping municipal** a été sensiblement équivalente à l'année 2024 avec un intérêt particulier des vélotouristes pour cet hébergement à proximité immédiate de la Vélodyssée. A ce jour, on dénombre 4 077 séjours et 45 259 nuitées, ce qui laisse présager une année identique en 2026. Le renouvellement des mobil homes se poursuivra avec l'achat de 2 nouveaux hébergements dans l'année à venir.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du bloc sanitaire et des travaux seront réalisés sur le local d'animation.

LE PORT DE PLAISANCE ET LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES

Les **bornes permettant de refacturer au réel la consommation d'électricité et d'eau** aux plaisanciers ont été mises en services fin 2025.

Un **portail informatique**, véritable outil de gestion et de relation client, sera à disposition des usagers. Il leur permettra d'accéder, en ligne sur un smartphone ou tout autre support informatique, à leur espace sur lequel les informations de leur compte seront visibles ainsi que les informations transmises par la capitainerie.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours pour réaliser un diagnostic, 1^{ère} étape d'une **certification Port Propre** à venir.

LES EQUIPEMENTS POLYVALENTS

Le taux d'occupation des équipements polyvalents de la Ville se stabilise. La rénovation du parquet de la salle Colbert ainsi que le remplacement des rideaux ont redonné de l'attrait à cette salle.

Au **Palais des Congrès**, l'installation d'un écran d'accueil dans le hall est en cours d'étude et sera liée à un changement de logiciel.

LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA VILLE

L'équipe de la **police municipale** a été renforcée et compte aujourd'hui 8 agents. Cette hausse des effectifs permet de renforcer les patrouilles pédestres et de maintenir un effectif constant de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi et de 6h30 à 13h le samedi.

En matière d'équipement, un véhicule électrique est en court d'acquisition, ce qui amènera la flotte à 2 véhicules et facilitera la mobilité des patrouilles.

Enfin, le matériel de vidéoprotection fera l'objet d'un renouvellement suite au diagnostic réalisé en 2025. Ce diagnostic permet également d'en améliorer les performances. Une caméra sera ajoutée au niveau de la rue Rochambeau (angle Denfert Rochereau) suite aux travaux d'aménagements réalisés.

LES ANIMATIONS

Les **manifestations du 13 juillet** (feu d'artifice, bal populaire...) seront à nouveau organisées par les services de la Ville.

La Ville poursuivra également son **soutien technique et/ou financier à l'organisation de certaines manifestations** comme Octobre rose...



Les illuminations de **Noël** seront renouvelées en partie. La **patinoire** sera installée en décembre 2025 et janvier 2026 pour le plus grand plaisir des petits et des grands et l'animation du centre-ville de Rochefort. En 2024/2025, près de 30 000 personnes sont venues profiter de cet équipement, le seul du Département.

Le soutien apporté aux festivals **Sœurs Jumelles** (du 23 au 28 juin) et **Stéréoparc** (les 24 et 25 juillet) se poursuivra en 2026.

Projet de calendrier des manifestations en 2026

Manifestations	Dates	Organisateurs	Lieux
Gala de Boxe	Date à déterminer	SAR Boxe	Gymnase Polygone
Bike and Run de Rochefort	1 ^{er} mars	Rochefort Triathlon	Rochefort
Journées Européennes des Métiers d'Art	Du 7 au 12 avril	Ville de Rochefort / associations	Divers sites
Spectacle 7 MINUTES (dans le cadre du mois de l'égalité)	6 mars	Ville de Rochefort	Gymnase St-Exupéry
Village des sports	Fin mars / début Avril	Ville de Rochefort	Place Colbert
Mois de l'Architecture	Avril	Ville de Rochefort	Divers sites
Trophée des P'tits Loups	Début avril	Rochefort Athlétisme Club	Complexe Polygone
Tournoi régional de billard	Du 24 au 26 avril	Billard Club Rochefortais	Gymnase de la Casse aux Prêtres
Printemps des cimetières	Du 8 au 11 mai	Ville de Rochefort	Cimetière civil et militaire
Nuit européenne des Musées	16 mai (<i>date à confirmer</i>)	Ville de Rochefort	Musée Hèbre
Gala de Pancrace MMA	16 et 17 mai	Urban Team SG Fight Rochefort	Dojo du Polygone
Journée au Jardin	24 mai	Ville de Rochefort	Potager du Roy et Jardin des retours
Exposition temporaire	A partir de mai 2026 (<i>à confirmer</i>)	Ville de Rochefort	Musée Hèbre
Rendez-vous aux jardins	Du 5 au 7 juin	Ville de Rochefort	Potager du Roy, jardin des retours et autres sites
Fête de la Jeunesse	6 juin	Ville de Rochefort	Corderie Royale
Festival Un week-end bien Loti	Les 12, 13 et 14 juin	Association Embarquement pour Loti	Place Colbert, centre-ville...
Gala du conservatoire de Musique	13 juin	CARO	Théâtre de la Coupe d'Or
Fête de la Musique	21 juin	Ville de Rochefort	Centre-Ville
Rencontres Internationales Sœurs Jumelles	Du 23 au 28 juin	Rouge Production	Corderie Royale, port de plaisance, quai Bellot, quai aux Vivres, esplanade hôtel Mercure, jardin Forum des Marais
Tournoi National Jeune	Du 26 au 28 juin	SAR Tir à l'arc	Stade Henri Robin
Gala de Gymnastique	Date à déterminer en juillet	La Rochefortaise	Gymnase Polygone
Mercredi du Jazz	Date à déterminer en juillet	CARO / Ville de Rochefort	A définir
Tournoi National « Les p'tits Boyards »	Date à déterminer en juillet	SAR Tennis	Jardin de la Marine
Noctambulations	Les Mardis 7, 21, 28 juillet et 4, 11, 18, 25 août	Ville de Rochefort	Divers sites
Fête nationale Défilé militaire Concert Feu d'artifice	13 juillet	Gendarmerie Ville de Rochefort Ville de Rochefort	Quai aux Vivres Quai aux Vivres Quai Bellot

Lectures au potager (dans le cadre des Lundis de l'Arsenal)	13, 20, 27 juillet et 3, 10, 17, 24 août <i>(à confirmer)</i>	Ville de Rochefort	Potager du Roy
Festival Stéréoparc	24 et 25 juillet	Belle Factory Ville de Rochefort	Corderie Royale et complexe du Polygone
Eurochestries	1 ^{er} août	Eurochestries / Ville de Rochefort	Eglise Saint-Louis
National Pétanque	21 au 23 août	Les Boules du Petit Marseille	Boulodrome
Concert dans le cadre des Universités de la Biodiversité	<i>Date à déterminer en septembre</i>	Association UB / Ville de Rochefort	Site de la Corderie
Forum des associations	5 septembre	Ville de Rochefort	Place Colbert
Accueil des nouveaux Rochefortais			
Journée du Patrimoine	19 et 20 septembre	Ville de Rochefort	Musées et sites patrimoniaux
Tournoi Cadets/seniors	26 et 27 septembre	Judo Club Rochefortais	Dojo Guy Thomas
Octobre Rose	<i>Date à déterminer</i>	ASCHR	Place Colbert et centre-ville
Journées Nationales de l'Architecture	17 et 18 octobre <i>(à confirmer)</i>	Ville de Rochefort	Divers sites
Patinoire	Du 29 novembre 2026 au 4 janvier 2027	Ville de Rochefort	Place Colbert
Marchés de Noël	Du 29 novembre au 31 décembre Du 7 au 24 décembre	Action Cœur de Ville Village de Noël	Place Colbert Esplanade Jean-Louis Frot

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le contexte national de restrictions budgétaires avec des incertitudes politiques et la tenue des élections municipales en mars 2026, ont conduit à proposer des hypothèses de constructions budgétaires prudentes et à minima pour le Budget Primitif 2026 avec :

- La reconduction des enveloppes de fonctionnement, la poursuite des inscriptions d'investissement pour les opérations commencées et la prévision des projets déjà engagés,
- La prise en compte de mesures de redressement du PLF 2026 : un IPCH atone entraînant une faible évolution des bases de recettes fiscales de +0,5% uniquement, un prélèvement par l'Etat de -350K€ sur la compensation liée aux locaux industriels,
- **Aucune augmentation des taux de la fiscalité locale en 2026, et ce pour la 10^{ème} année consécutive,**
- L'intégration des charges de personnel contenues, cependant en hausse de +3%, du fait, notamment, des +3 points de la CNRACL,
- Le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans et d'un endettement maîtrisé, et ce malgré un contexte de taux haussier,
- Et plus globalement, la maîtrise des charges de fonctionnement à +2,3%, intégrant un soutien nécessaire au CCAS de +23%, du fait de la baisse sensible des subventions du Département et de l'Etat.

Plusieurs projets d'envergure vont se poursuivre en 2026 :

- **Requalification de l'ancien hôpital Saint-Charles** avec les travaux de relocalisation du siège de la CARO et des services mutualisés Ville/CARO,
- Travaux de rénovation du **Gymnase Denfert Rochereau**,
- Implantation d'un **circuit « Savoir Rouler à Vélo »** sur le stade Rouge,
- Début de la maîtrise d'œuvre du **projet de réhabilitation de la piscine**,
- Installation de **foyers LED** dans les quartiers résidentiels,
- Nouvelle phase de travaux du **Forage thermal F4 Angiboust**,
- Poursuite de la rénovation des **locaux de la Boussole**, place Champlain,
- Poursuite des **aménagements des selfs réfrigérés** et de **sécurisation par visiophones** dans les écoles.

Et d'autres projets phares qui ont nécessité des années de travail vont enfin aboutir en 2026 : il s'agit notamment du **réaménagement du boulevard Pouzet** et de la **réhabilitation de la Maison Pierre Loti**.

De plus, certaines manifestations et projets importants se tiendront en 2026 :

- Célébration des **400 ans de la Marine Nationale**,
- Anniversaire des **60 ans du tournage des Demoiselles**,
- Installation du **petit théâtre de Jean Michel Othoniel** au Musée Hèbre,
- Edition d'un **ouvrage sur le chantier de restauration de la Maison Pierre Loti**,
- Un programme de manifestations et de rendez-vous tout au long de l'année.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la Ville de Rochefort

Les données de la dette arrêtées au 31/12/2024 sont les plus récentes connues à ce jour et ne font pas l'objet d'une actualisation dans le cadre du présent rapport.

1. Les chiffres-clés de la dette propre de la collectivité au 31/12/2024 :

Evolution de l'encours de dette

L'encours de la dette globale de la Ville de Rochefort (y compris les budgets annexes) s'élève à 29,904 M€ au 31 décembre 2024, contre 30,460 M€ au 31 décembre 2023 :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Montant du Capital Restant dû	29,201 M€	30,460 M€	29,904 M€
Taux moyen de la dette	2,02%	2,76%	2,70%
Durée résiduelle moyenne *	9 ans et 11 mois	10 ans et 7 mois	10 ans et 6 mois
Durée de vie moyenne **	5 ans et 3 mois	5 ans et 8 mois	5 ans et 7 mois

*Durée moyenne restante à courir des emprunts souscrits par la commune

**Période moyenne qui sépare l'émission d'un emprunt de son remboursement

Il est constaté une baisse de l'encours par rapport à 2023 (-556 K€) qui s'explique notamment par l'extinction naturelle de cinq contrats de prêts fin 2024 et par le faible volume d'emprunts contracté sur l'année 2024 de 3,280 M€ (contre 4,734 M€ en 2023).

Evolution du montant d'emprunts contractés

Montants empruntés par an	2022	2023	2024
Budget principal	2 638 K€	4 441 K€	2 900 K€
Budgets annexes	32 K€	293 K€	380 K€
Tous budgets	2 670 K€	4 734 K€	3 280 K€

Evolution des taux d'intérêt variables

Les taux des emprunts bancaires ont enregistré une légère baisse en 2024, générant une diminution du taux moyen de la dette globale de la Ville, passant ainsi à 2,70% au 31 décembre 2024 (contre 2,76% en 2023).

Type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 932 789 €	56,62%	1,85%
Fixe à phase	257 189 €	0,86%	4,13%
Variable	10 034 892 €	33,56%	3,85%
Livret A	2 679 655 €	8,96%	3,64%
Total	29 904 525 €	100%	2,70%

La diminution du taux moyen s'explique principalement par la baisse des taux variables et ce malgré une hausse de l'encours variable de + 1,5 M€ par rapport à 2023.

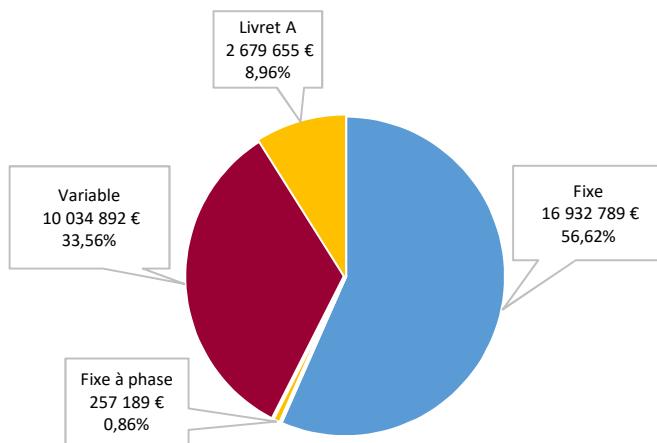
La dette globale au 31/12/2024 compte 72 lignes de prêts contractés auprès de 10 prêteurs. Le budget principal représente plus de 96 % de la dette globale de Rochefort.

Au 31/12/2024	Budgets confondus	Principal	Réseaux de chaleur	Photovoltaïque	Port	Camping
Capital Restant Dû	29 904 526 €	28 626 965 €	843 657 €	208 798 €	158 795 €	66 311 €
Part du CRD par budget	100%	95,73%	2,82%	0,70%	0,53%	0,22%
Taux moyen de la dette	2,70%	2,71%	2,27%	1,69%	3,48%	4,02%
Remboursement de la dette à moitié	2029	2029	2032	2028	2026	2026
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 6 mois	10 ans et 4 mois	16 ans et 2 mois	8 ans et 8 mois	5 ans et 2 mois	4 ans et 10 mois
Nombre de lignes d'emprunts	72	46	4	6	9	7

2. La structure de la dette globale au 1er janvier 2025 :

Indexation de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la répartition du risque de taux de la dette globale se présente de la manière suivante :



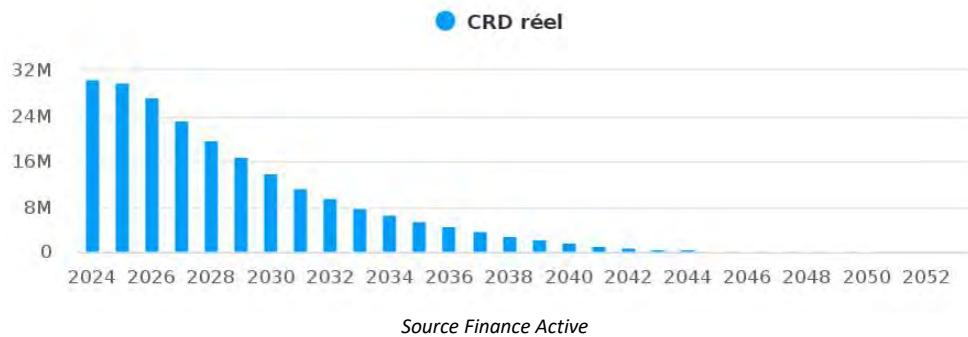
La répartition du risque de taux repose largement sur du taux fixe à hauteur de 57%. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, sécurisent les frais financiers sur les années à venir.

La dette de Rochefort détient aussi une part d'emprunts à taux variable pour 43% du CRD, dont 9% en Livret A. Cette répartition variable offre une possibilité de gestion plus active et dynamique (car généralement non adossés à des indemnités de remboursement anticipé).

Classification du risque bancaire

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite **charte GISSLER**, la dette de la Ville de Rochefort est classée au 1^{er} janvier 2025 à 100% en **1A** (soit un niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

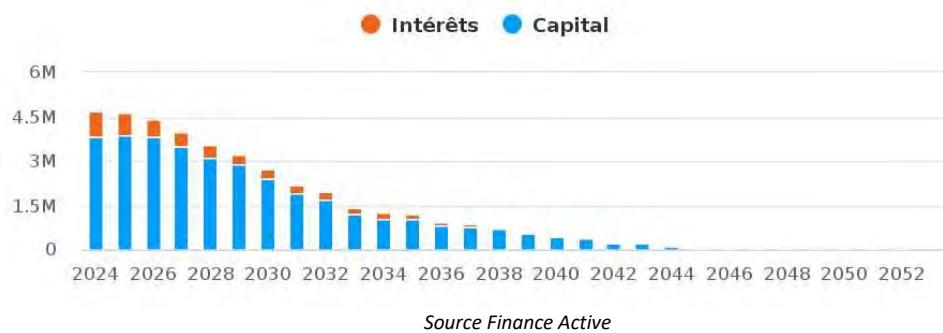
Profil d'extinction du CRD de la dette globale au 1er janvier 2025



Source Finance Active

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030, et la totalité de la dette sera éteinte en 2054 (le graphe est limité à 28 ans).

Profil d'extinction du remboursement des annuités de la dette globale au 1er janvier 2025 :

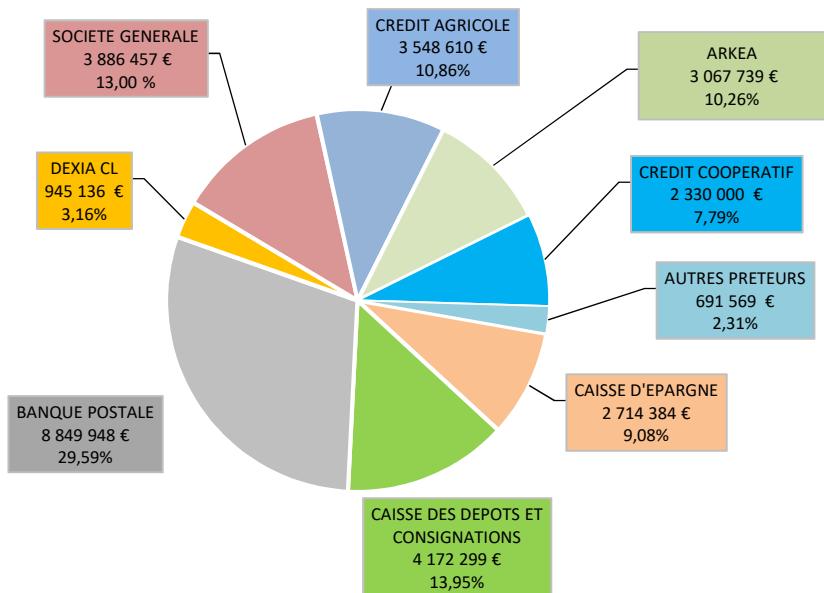


Source Finance Active

Les annuités sont stables jusqu'en 2026. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net.

Répartition des prêteurs

54 contrats de prêts composent la dette globale, qui se répartissent auprès des principaux prêteurs suivants :



Emprunts mobilisables sur l'année 2025

La Ville de Rochefort a déjà signé en 2024 pour un montant total de 1 199 950 € dont les fonds seront versés sur l'année 2025 :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisable en 2025	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Caisse des Dépôts et Consignations	603 950 €	18/07/2023	199 950 €	Travaux d'efficacité énergétique	10/07/2025	Taux fixe de 2%	8 ans
Crédit Coopératif	1 000 000 €	08/10/2024	1 000 000 €	Travaux de rénovation de la Maison Pierre Loti	30/01/2025	Euribor 3 mois +0,76%	15 ans
1 199 950 €							

Les ratios d'analyse de la dette du budget principal :

Ratios d'analyse de dette du Budget Principal*	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ratio de dette par habitant (encours de la dette au 31/12/N sur population totale N)	1 162 €	1 222 €	1 207 €
Poids de la charge de la dette (annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)	10%	10%	9%
Encours de dette 31/12/N / Recettes réelles de fonctionnement	81,52%	77,61%	72,36%
Ratio de capacité de désendettement (Ratio Klopfer) (Encours de la dette / Epargne Brute)	3,97	3,13	3,30

3. La dette garantie de la Ville de Rochefort au 1er janvier 2025

Au 1er janvier 2025, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la Ville de Rochefort s'élève à 63 614 762 € contre 49 956 058 € au 1er janvier 2024.

L'augmentation de l'encours s'explique par l'intégration d'un nouvel emprunt garanti de la SA HLM DOMOFRANCE pour 14 818 299 € qui finance les travaux de l'opération, dite « les Demoiselles », de construction des logements pour la Gendarmerie Nationale. L'annuité pour l'année 2025 s'élève à 2,7 M€, équivalente à l'annuité de 2024.

Le taux moyen est de 3,49 % pour une durée résiduelle de 31 ans et 5 mois.

Le risque de taux de la dette garantie est exposé de la manière suivante :

Type	Encours de la dette garantie	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 728 935 €	9,01%	1,80%
Variable	186 576 €	0,29%	3,45%
Livret A	57 699 251 €	90,70%	3,66%
Ensemble des risques	63 614 762 €	100,00%	3,49%

Etat généré Finance Active au 31/12/2024

La dette garantie de la Ville de Rochefort est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1^{er} janvier 2025, les établissements prêteurs bénéficiant de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

Organismes prêteurs	Capital Restant Dû au 01/01/2025	Nombre de dossiers
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 760 252 €	94
SFIL CAFFIL	761 508 €	3
DEXIA CL	431 458 €	1
CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	235 775 €	1
BTP BANQUE	222 710 €	1
CAISSE D'EPARGNE AQUITAIN POITOU-CHARENTES	181 118 €	1
CREDIT MUTUEL	21 941 €	2
TOTAL	63 614 762 €	103

97,08% des prêts garantis par la Ville de Rochefort sont des emprunts contractés auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations (principal opérateur des financements accordés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux) pour un montant de 61,760 M€.

Récapitulation par bénéficiaire des garanties d'emprunt	Capital Restant Dû au 01/01/2025	Nombre de dossiers
OFFICE PUBLIC HABITAT ROCHEFORT	35 090 215 €	62
SA HLM ATLANTIC AMENAGEMENT	5 234 216 €	20
DOMOFRANCE	19 757 731 €	2
NOALIS	1 014 221 €	8
ASSOCIATION LE CABESTAN	962 766 €	1
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VIENNE	576 060 €	4
ASS DITE LES OEVRES HOSPI FRANC DE L'ORDRE DE MALTE	553 784 €	2
ASS HERMIONE LA FAYETTE	403 828 €	2
OGEC STE MARIE DE LA PROVIDENCE	21 941 €	2
total	63 614 762 €	103

- ✓ 96,95% des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux, soit 61,672 M€.
- ✓ 3,05% des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux), soit 1,942 M€.

Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt. Pour rappel, une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. La part des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Rochefort représente 11,07% au titre de l'exercice 2023.

Annexe 2 : Les autorisations de programme

Le tableau ci-dessous présente la situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement telle qu'elle a été arrêtée lors du Budget Supplémentaire (DM n°1) de l'exercice 2025.

DM1 2025 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT										
AUTORISATION DE PROGRAMME	BUDGET PRINCIPAL	Montant AP	Révision DM1 2025	Paiements antérieurs	Reports 2024 vers 2025	BP 2025	DM1 2025	CP 2026	CP 2027	CP suivant
Grands projets Désamiantage, déconstruction et démolition sur le site de l'ancien Hôpital Saint-Charles	7 931 000			6 894 428	228 772	476 315	0	327 000	4 485	0
Création Forage F4 (HT) Participation OPAH RU	4 198 063 115 000			2 668 126 89 064	309 937 0	450 000 21 350	0 -1 350	600 000 5 936	170 001 0	0
Aménagement urbain Boulevard Pouzet Barreau-Bel Air	4 328 163 222 612			3 159 649 50 000	180 862 0	600 000 0	7 911 0	379 741 150 000	0 22 612	0
Culture Maison de Pierre Loti	16 227 242			11 032 955	495 133	4 015 000	431 004	253 150	0	0
Sports Piscine Jean Langet Gymnase Denfert-Rochereau-rénovation	205 000 1 500 000	16 367 000 450 000		57 698 0	13 920 0	120 000 500 000	73 356 200 000	957 534 1 250 000	802 933 0	14 546 559 0

CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				
BUDGET PRINCIPAL	Montant AP	Révision DM1 2025	Montant AP 2025	Paiements antérieurs
Démarche Cit'Ergie	1 350 849 €	160 792 €	1 190 057 €	1 190 057 €
Renovation énergétique	466 911 €	95 341 €	371 570 €	371 570 €

La Ville de Rochefort a voté, depuis, par délibération 2025_137 du 17 septembre 2025, la création d'une nouvelle AP-CP relative à la participation financière pour la relocalisation de la CARO sur le site Saint-Charles d'un montant de 4 437 377€ (soit 50% du cout HT de l'opération de relocalisation du siège administratif et de plusieurs directions de la CARO sur le principal bâtiment du site Saint-Charles).

Les crédits de paiement de cette autorisation de programme sont arrêtés de la manière suivante :

Année 2026	Année 2027	Années 2028-2029
880 738 €	3 187 242 €	366 397 €

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2024



FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du rapport de situation comparée des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

- Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 221 femmes et 167 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel dont aucune femme et 1 homme.

- Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

150,2 fonctionnaires hommes
201,3 fonctionnaires femmes
16,7 contractuels hommes
12,8 contractuels femmes

→ Taux de féminisation par statut

Fonctionnaires	58%	
Contractuels	50%	

→ Répartition des agents par genre et par catégorie

Hommes	56%	14%	81%
Femmes	7%	14%	79%

■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :
Catégorie A : 65%
Catégorie B : 56%
Catégorie C : 56%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

- Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem*

1 ASEM	100%
2 Auxiliaires de puériculture	100%
3 Educateurs de jeunes enfants	100%
4 Adjoints administratifs	92%
5 Adjoints territoriaux du patrimoine	80%

→ Répartition par statut et par genre

	Femmes	Hommes
FONCTIONNAIRES	58%	42%
CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	50%	50%
Femmes	92% titulaires 8% contractuelles permanentes	contractuelles permanentes
Parmi les femmes contractuelles :	94% CDD 6% CDI	CDI
Parmi les hommes contractuels :	89% titulaires 11% contractuels permanents	contractuels permanents
	78% CDD 22% CDI	CDI

→ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	42%	58%
Culturelle	50%	50%
Sportive	38%	63%
Sociale	100%	
Police municipale	25%	75%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	70%	30%
Incendie		

- Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens*

1 Techniciens	100%
2 Agents de maîtrise	76%
3 Agents de police municipale	71%
4 Educateurs des APS	63%
5 Adjoints techniques	51%

→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Géne	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,9	38,9	48,1
Hommes	47,9	45,3	47,6

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

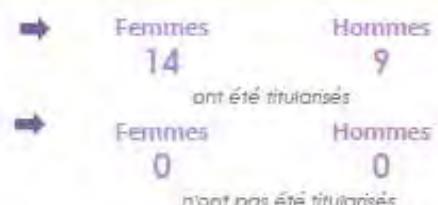
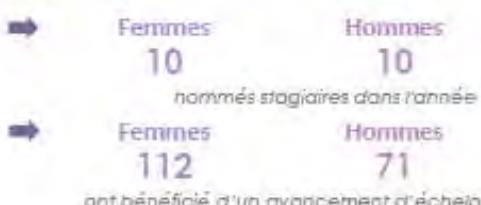
Vacataires	
Saisonniers*	70%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

63% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

→ Evolution de carrière et titularisation



→ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

>>> Femmes <<<

10%

>>> Hommes <<<

3%



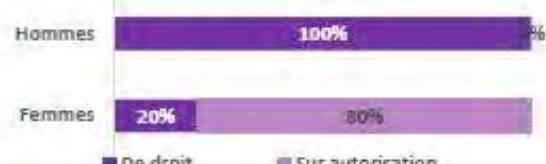
La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



Temps plein Temps partiel

→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



95% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

→ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,9%	4,0%
Ensemble	5,1%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	10,2%	7,2%
Ensemble	8,9%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	11,3%	7,5%
Ensemble	9,7%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

→ Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,9%	0,3%
Accidents de trajet	0,1%	0,3%
ASA	0,1%	0,1%
Grave maladie		
Longue, grave maladie	1,1%	-
Maladie longue durée	1,2%	0,5%
Disponibilité d'office-santé	0,1%	0,2%
Maladie ordinaire	2,4%	1,2%
Maladie professionnelle	-	0,6%
Maternité et adoption	0,5%	-
Naissance ou adoption	-	0,1%

→ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

37,3 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

36 accidents de travail

26,1 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

9,0 accidents de travail pour 100 femmes

9,6 accidents de travail pour 100 hommes

→ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

5 congés maternité ou adoption

1 384 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

4 congés paternité ou adoption

780 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

→ 407 départs en formation concernant des agents permanents

→ Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



Rémunérations (agents permanents)

→ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



→ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



→ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	65 538 €	49 632 €	37 105 €	35 246 €	35 330 €	27 404 €
Animation	-	-	s	s	26 447 €	25 728 €
Culturelle	59 504 €	50 276 €	31 563 €	s	s	27 862 €
Médico-sociale	-	51 476 €	-	26 563 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	34 856 €	30 946 €
Sociale	-	34 490 €	-	-	-	26 552 €
Sportive	-	-	29 951 €	38 010 €	-	-
Technique	57 153 €	s	36 746 €	-	27 453 €	25 008 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	14 855 € ↗	6 745 € ↘	3 263 € ↘	14 717 €	7 996 €	4 606 €
Animation	-	7 440 € ↗	2 734 € ↗	-	6 222 €	3 127 €
Culturelle	10 170 € ↘	3 235 € ↗	3 766 € ↗	18 495 €	4 800 €	2 211 €
Médico-sociale	10 480 €	2 538 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	4 424 € ↗	-	4 339 €	4 738 €
Sociale	5 159 €	-	1 656 €	-	-	-
Sportive	-	7 076 € ↗	-	-	3 342 €	-
Technique	11 372 € ↘	-	1 891 € ↗	18 078 €	7 427 €	2 532 €

Contractuels sur emploi permanent

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	8 160 € ↘	6 423 € ↘	-	25 212 €	9 592 €	-
Animation	-	-	1 925 €	-	-	-
Culturelle	-	9 900 € ↗	-	1 800 €	2 878 €	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	5 294 €	-	1 477 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	6 554 €	-
Technique	-	-	1 289 € ↗	8 833 €	6 498 €	2 072 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

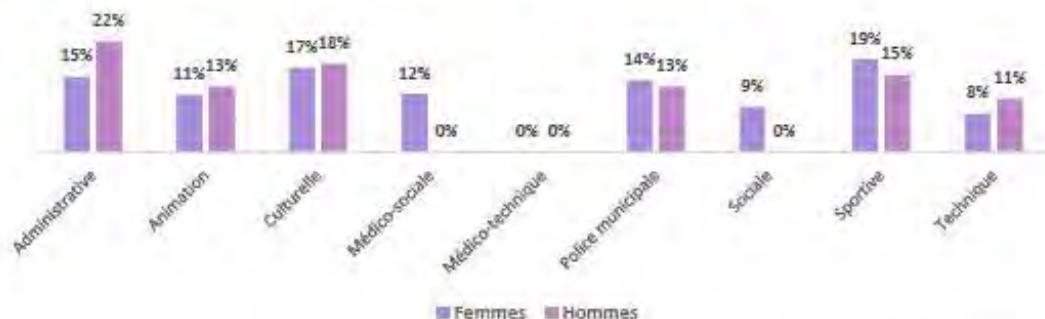
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	27%	27%	19%	23%	12%	13%
Animation	-	-	s	s	11%	12%
Culturelle	20%	23%	s	11%	14%	s
Médico-sociale	20%	-	10%	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	14%	14%
Sociale	15%	-	-	-	6%	-
Sportive	-	-	19%	20%	-	-
Technique	s	22%	-	-	7%	9%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Heures supplémentaires et complémentaires (*Emplois permanents*)

Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	145 €	131 €	-	929 €	-
Animation	-	-	84 €	-	573 €	21 €
Culturelle	-	-	227 €	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	442 €	-	131 €	772 €
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	335 €	-	-	743 €	-
Technique	-	-	88 €	-	185 €	457 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	120 €	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	1 117 €	-
Technique	-	-	11 €	-	22 €	43 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes

↘ en faveur des hommes

Date de publication : septembre 2025

Annexe 4 : Synthèse du Rapport Social Unique 2024



SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

COMMUNE DE ROCHEFORT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente Maritime.

Effectifs

- 426 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 352 fonctionnaires
- > 36 contractuels permanents
- > 38 contractuels non permanents



- 5 contractuels permanents en CDI

- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

- Précisions emplois non permanents

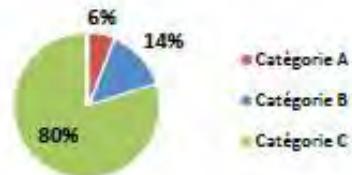
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 79 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

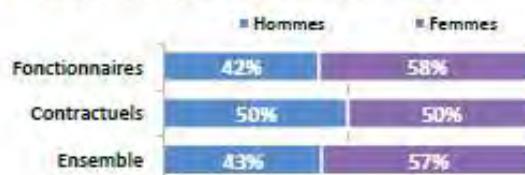
- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	14%	18%
Technique	58%	58%	58%
Culturelle	3%	8%	3%
Sportive	1%	8%	2%
Médico-sociale	11%	6%	10%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	6%	6%	6%
Total	100%	100%	100%

- Répartition des agents par catégorie



- Répartition par genre et par statut



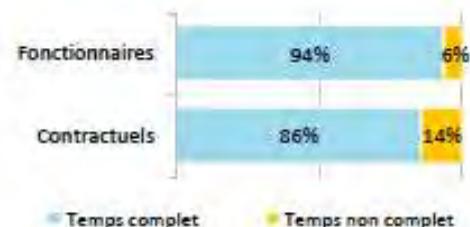
- Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	13%
Agents de maîtrise	11%
Adjoints d'animation	5%
ATSEM	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

— Temps de travail des agents permanents —

- ★ Répartition des agents à temps complet ou non complet



- ★ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



- ★ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

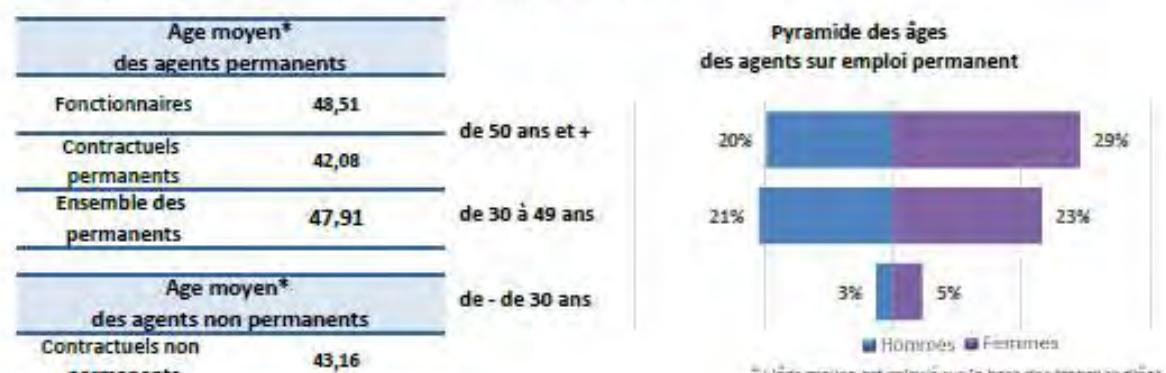
Filière	Fonctionnaires (%)	Contractuels (%)
Animation	33%	50%
Technique	6%	5%
Administrative	5%	0%

- ★ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
10% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

- ★ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans



— Équivalent temps plein rémunéré —

- ★ 409,08 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 351,48 fonctionnaires
- > 29,42 contractuels permanents
- > 28,18 contractuels non permanents

744 526 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	24,03 ETPR
Catégorie B	54,39 ETPR
Catégorie C	302,48 ETPR

— Positions particulières —

- > 7 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en congés parental
- > 16 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > 5 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 52 arrivées d'agents permanents et 34 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
370 agents	388 agents

cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	3,5%
Contractuels	↗	20,0%
Ensemble	↗	4,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	47%
Départ à la retraite	35%
Mutation	12%
Détachement	3%
Décès	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Recrutement direct	29%
Voie de mutation	12%
Réintroduction et retour	4%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés
dont 25% des nominations concernent des femmes
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- 183 avancements d'échelon et 25 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 56,56 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	31 388 807 €	Charges de personnel*	17 753 285 €	Soit 56,56 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 105 686 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 312 462 €	
IFSE :	1 312 462 €	703 787 €
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	82 493 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	83 328 €	
Supplément familial de traitement :	92 985 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 774 €	67 312 €	37 076 €	29 567 €	28 036 €	
Technique	58 258 €	s	37 113 €	s	26 727 €	22 466 €
Culturelle	58 782 €	s	s	35 295 €	27 774 €	
Sportive			31 563 €	37 203 €		
Médico-sociale	39 012 €	s	26 563 €		26 575 €	s
Police			s		33 697 €	
Incendie						
Animation			34 520 €		25 891 €	s
Toutes filières	49 385 €	54 850 €	32 445 €	33 767 €	27 068 €	22 834 €

s : secrétariat statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

- La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,82 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11,60%
Contractuels sur emplois permanents	14,22%
Ensemble	11,82%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
⇒ 3826,42 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
⇒ 245,33 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 225 €			16 625 €			s			11 955 €		
Catégorie B	4 506 €			6 312 €			7 206 €			5 652 €		
Catégorie C	2 395 €			2 700 €			1 341 €			2 072 €		

s : secrétariat statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

- En moyenne, 34,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 11,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,30%	3,11%	5,10%	1,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,49%	3,11%	8,90%	1,13%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	10,31%	3,59%	9,69%	1,20%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 42,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 36 accidents du travail déclarés au total en 2024
- > 8,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
6 assistants de prévention désignés dans la collectivité
2 conseillers de prévention
- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 5 % des effectifs.

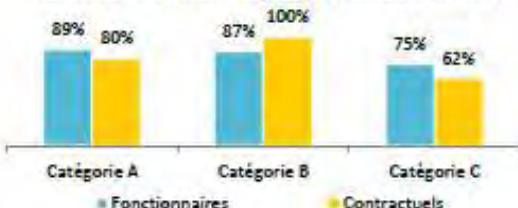
30 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 83 % sont en catégorie C*

Formation

- En 2024, 77,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 1 184 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

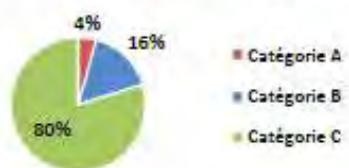


- 155 846 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

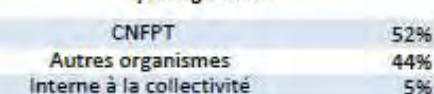


Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	35 053 €
Montant moyen par bénéficiaire	245 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- Jours de grève
65 jours de grève recensés en 2024
- Comité Social Territorial
4 réunions en 2024 dans la collectivité

- Commissions Administratives Paritaires
 - 2 réunions en 2024 dans la collectivité
- Commissions Consultatives Paritaires
- 2 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, erave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours,...).
Ne sont pas comptabilisées les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025



Rapport sur le fonctionnement des directions mutualisées au sein de la CARO pour l'année 2024

Commission Paritaire de Gestion

I. Contexte et objectifs du rapport

La mise en place de la mutualisation au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan permet de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ **de rationalisation des coûts** liés à certains services et ressources,
- ✓ **d'amélioration de l'efficacité du service public** et de la qualité des prestations rendues,
- ✓ **de renforcement de la solidarité territoriale** comme levier de réduction des disparités entre les collectivités, et permettant ainsi aux plus petites collectivités d'accéder à des services auxquels elles n'auraient pas pu prétendre seules.

○ Fondements juridiques de la mutualisation

Introduit par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et renforcé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le schéma de mutualisation qui est un outil stratégique d'optimisation a été mis en œuvre au sein de la CARO le 30 juin 2016.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- la création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- la création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (ADS, CCAS, SMCA...),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins...),
- La mise en œuvre de groupements d'achats entre collectivités (marchés publics).

○ Suivi des conventions d'adhésion des communes

Certaines communes ne disposent pas de personnel pouvant intégrer des services et des missions particulières. Par conséquent, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de conventionner avec la CARO, via un accord formel, pour bénéficier des ressources proposées par cette dernière moyennant un coût / horaire du temps passé par les agents communautaires pour la mission confiée dans les domaines divers tels que :

- la commande publique et des affaires juridiques,
- la communication,
- les ressources humaines,
- les finances et de la recherche de financement,
- les systèmes d'information et du numérique,
- la conservation et la gestion des archives.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 01/03/2025

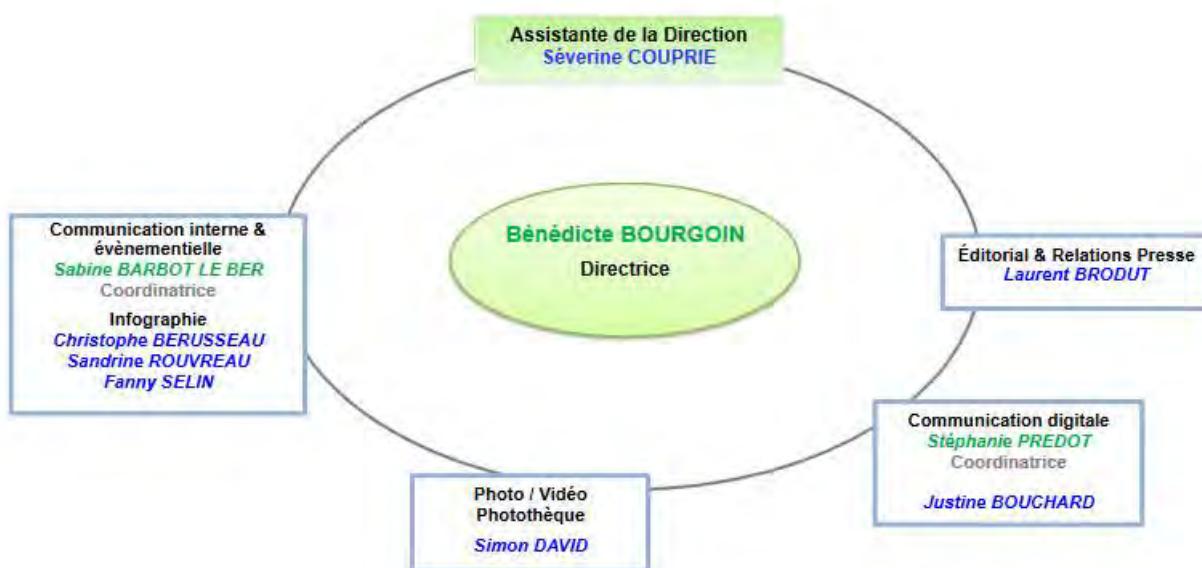
Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)														
	Direction Générale des Services	Direction Commune des Finances	Direction Commune de la Communication	Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	Direction Communale des Ressources Humaines	Direction Générale Commune des Services Techniques	Service Commun des Archives	Service Commun Entretien des Locaux						
Date création de la direction commune ou du service commun	04/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/11/2017	DGS	DCF	DCC	DCSN	DCAJCP	DCRH	DGCT	SCA	SCEL
Île d'Aix		09/02/2022			28/06/2018									09/12/2021	
Beaugeay					07/07/2017										
Breuil-Magné		01/12/2016			10/03/2022										
Cabariot		28/05/2019													
Champagne		10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021							10/12/2020		
Echillais		10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020							10/12/2020		
Foutras-les-Bains															
La Grèpperie-St-Symphorien		03/04/2017													
Loire-les-Marais		12/11/2020			07/06/2024										
Lussant		28/06/2018													
Moëze		09/12/2021			09/02/2022								10/02/2024		
Moragne		01/01/2017			10/11/2021										
Muron		01/01/2017	09/12/2021	09/12/2021	09/12/2021	09/12/2021							09/12/2021		
Port-des-Barrouges		28/06/2018	28/09/2017	28/06/2018	28/06/2018	28/06/2018							09/12/2021		
Rochefort		01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	04/11/2016	23/12/2016	01/11/2017	01/01/2017	01/01/2020	01/01/2020	01/01/2020	01/01/2020	01/01/2020		
Saint-Agnant-Les-Marais		01/01/2017			10/03/2021	28/09/2017							23/09/2021		
Saint-Coutant-le Grand															
Saint-Front															
Saint-Hippolyte															
Saint-Jean d'Angle		12/11/2020													
Saint-Laurent de la Prée		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020							12/11/2020		
Saint-Nazaire-sur-Charente		23/05/2019			23/05/2019								20/11/2020		
Soubise		23/09/2021			31/05/2022								15/12/2023		
Tonnay-Charente		03/01/2018	22/03/2018	02/04/2019									30/12/2019		
Vergeroux															
Adhésion de la CARO															
Nbre de communes adhérentes	1	19	6	7	17	1							14	1	
															01/01/2021

Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan d'activité 2024 des directions mutualisées :

Cette partie du rapport détaille les directions qui ont été mutualisées au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Elle fournit une vue d'ensemble de l'organisation, des objectifs et des actions spécifiques de chaque direction sur l'année écoulée ainsi que sur les perspectives à venir.

Direction Commune de la Communication :



Bilan 2024

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Développement et recettage du nouveau site internet de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan : révision de l'arborescence, travail avec les services sur les contenus et intégration des pages du site,
- Création d'un groupe de contributeurs pour la gestion de la page LinkedIn,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Engagement de la refonte du site Maison Pierre Loti et de la création du site du Musée Hêtre,
- Développement et organisation de la page LinkedIn « Rochefort Océan, le territoire »,
- Développement de reportages 360° ,
- Poursuite de divers accompagnements des projets des directions (complémentarité print, web et vidéo),
- Refonte graphique du magazine de l'agglomération CARO Mag,

- Création d'une identité graphique de la Maison de l'égalité Femmes Hommes à Rochefort avec la déclinaison d'outils de communication,
- Accompagnement de la Direction Culture de la Ville de Rochefort à l'ouverture de la Maison Pierre Loti qui aura lieu le 10 juin 2025,
- Communication autour de l'évènement culturel Cigogne en fête 2024 qui a eu lieu les 24 et 25 mai au cœur du Grand Site de France, sur la Commune de Saint-Laurent de la Prée,
- Communication autour du festival « Rencontres internationales Sœurs jumelles 2024 » qui a eu lieu du 25 au 30 juin,
- Poursuite du déploiement de la contribution des services pour le site internet de la CARO,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Mobilisation des services pour la contribution au nouveau site de l'agglomération,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation de communication réalisée pour les communes en 2024,
- Pour rappel, en 2024, il est comptabilisé 6 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCC,

Perspectives 2025

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Mise en œuvre de la contribution de la page LinkedIn,

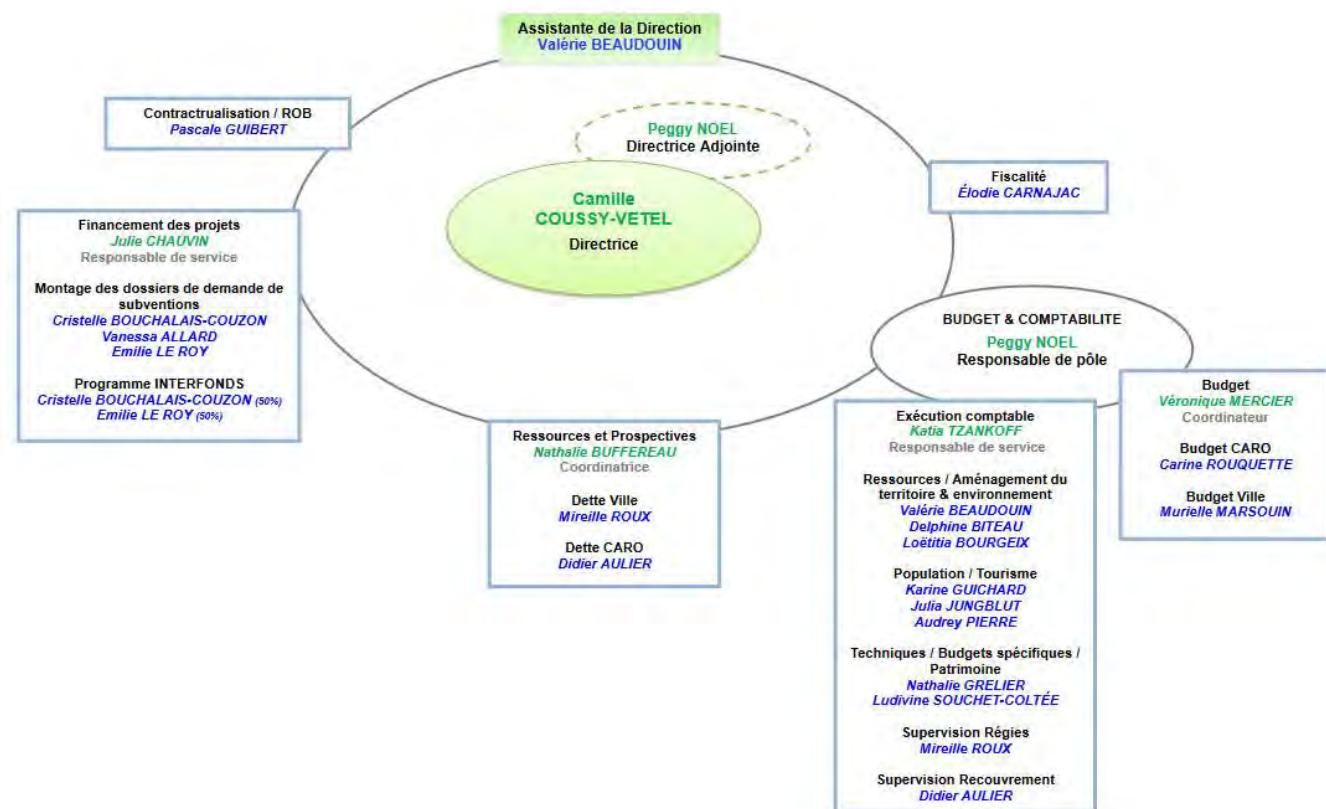
Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Sortie des sites internet du Musée Hèbre, de la Maison de Pierre Loti et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- Inauguration de la Maison Pierre Loti et stratégie de communication à mener : accueil VIP et mise en place des Relations Presse,
- Création d'une charte graphique et du logo Hub Saint-Agnant en collaboration avec Direction de l'Economie,
- Évolution du magazine Rochefort suite à l'enquête de lectorat,
- Poursuite de divers accompagnements des projets des directions (print, web et vidéo).

DGA OPTIMISATION DES MOYENS

La Direction Générale Adjointe en charge de l'Optimisation des moyens réunit notamment la Direction Commune des Finances et la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Direction Commune des Finances :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Arrivée de la remplaçante en charge du service Financement des projets qui a pris ses fonctions à compter du 2 avril 2024,
- Arrivée de la remplaçante en charge du service Budget qui a pris ses fonctions à compter du 1er juin 2024, suite au départ du coordonnateur précédent,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Poursuite de la réforme de la responsabilité du gestionnaire public local :
 - o Fiabilisation des procédures comptables (suivi des loyers, marchés publics...),
 - o Formation sur la responsabilité financière des gestionnaires publics pour l'ensemble de la Direction Finances,
 - o Renforcement des circuits de délégations de signature des bons de commandes dans le logiciel comptable Civil Finances,

- Présentation de la nouvelle méthode à mettre en place pour les conventions de coopération entre collectivités avec une application à déployer sur l'année 2025,
- Constitution d'un club des directeurs financiers de la Charente-Maritime (EPCI + Communes) avec la mise en œuvre des premières réunions thématiques se poursuivant sur l'année 2025,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de l'optimisme et de la valeur travail de chacun,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement des projets des directions (autoconsommation collective, ADM, Délégation de Service Publique des Thermes, pôle de formation, changement de logiciel eau, Versement Mobilité...),
- Optimisation du recouvrement avec une priorité sur les débiteurs publics,
- Poursuite du travail d'amélioration du délai global de paiement des factures,
- Budget vert : réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre en lien avec le projet de territoire,
- Procédure d'actualisation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Evolution du logiciel SIS MARCHE pour une mise en place courant 2025 du PES marché en lien avec la DCAJCP,
- Inventaire comptable : opérations d'intégration des travaux dans le patrimoine avec effet rattrapage,
- Formations CIVIL RH auprès d'agents demandeurs sur l'enregistrement des frais de missions,
- Formation CIVIL Finances auprès de directions et d'agents demandeurs sur l'enregistrement des bons de commandes, des engagements comptables et sur les astuces du logiciel,
- Travail d'optimisation fiscale mené sur les impôts professionnels et les impôts locaux et signalements à la DDFIP en 2024 (CFE, TF, TH, TASCOM),
- Refonte des obligations de TVA sur les Zones d'Activités Économiques,
- Réexamen des exonérations accordées aux associations en matière de Versement Mobilité,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Les deux collectivités, Ville de Rochefort et CARO, ont été contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes, au cours du 3^{ème} trimestre 2024, mobilisant les équipes et engendrant un travail de fiabilisation des reports de crédits, en sus des missions du quotidien,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Une prestation financière réalisée pour la Commune de Saint-Laurent de la Prée relative à sa consultation bancaire menée pour la réhabilitation de son groupe scolaire,
- Pour rappel, en 2024, il est comptabilisé 19 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCF,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Fin de contrat de l'agent au poste de la fiscalité : un remplacement est à prévoir dans l'année,
- Absence d'un agent en congé maternité puis congé parental jusqu'en novembre 2025,
- Renfort attendu au service budget au cours du 2^{ème} semestre 2025 pour travailler sur des missions d'élaboration budgétaire et de mise à niveau de l'actif de nos collectivités (sur préconisation récurrente de la CRC),
- Remplacement d'un poste d'assistant comptable au courant du second semestre 2025 suite à la prolongation d'un arrêt maladie longue durée,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

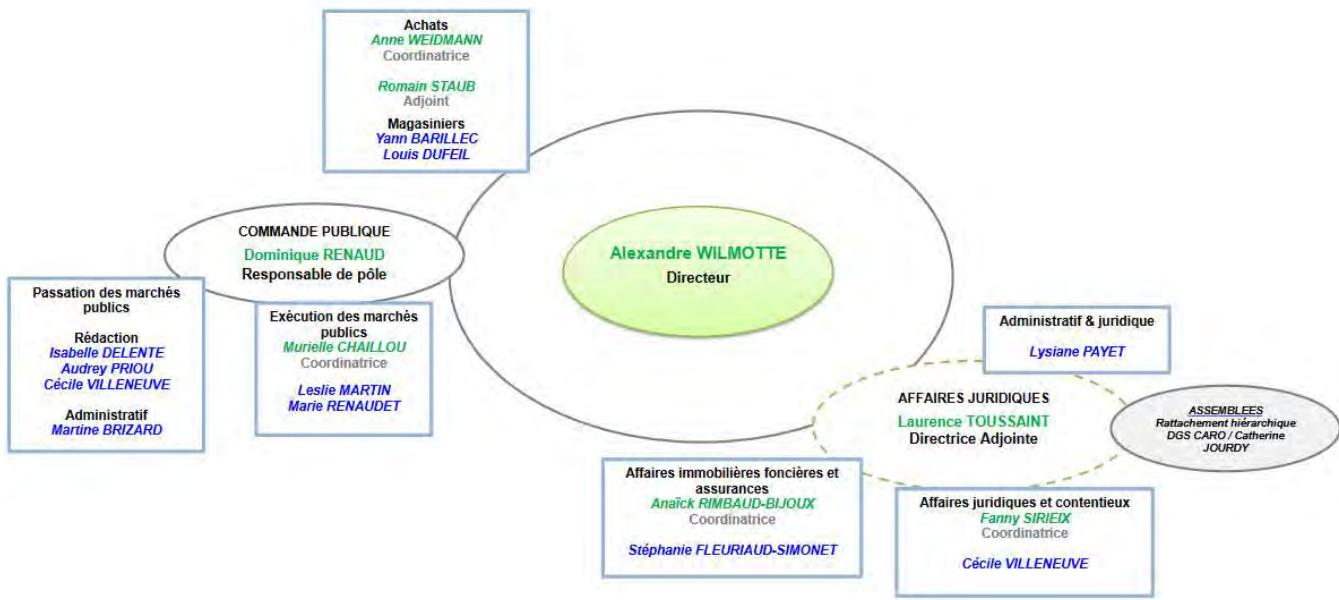
- Optimisation des contrôles avant mandatement et mise en place de tableaux de bord de suivi de l'exécution des budgets de nos collectivités,
- Signature électronique : élargissement du champ d'action des élus pour les bons de commandes et les certificats administratifs,
- Formations institutionnelles internes sur le cycle financier en 5 volets,
- Intégration des exigences réglementaires liée à la transition écologique pour la présentation des comptes administratifs sous l'angle du budget vert avec un travail collaboratif avec l'ensemble des directions,
- Fiabilisation de la gestion des Autorisations de Programmes et d'Engagements via un travail approfondi avec l'éditeur CIRIL,
- Mise en place d'un forfait de 30 heures par l'éditeur FINANCE ACTIVE à destination des 24 Communes membres (hors Rochefort) leur permettant, si elles le souhaitent, des conseils dans la gestion de leur dette (audit, assistance lors d'une consultation bancaire, suivi du quotidien, trésorerie...),
- Poursuite du process d'actualisation des investissements et consolidation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de la communication financière interne et externe de la direction,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- A compter du second semestre 2025, un travail avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sera à réaliser, en vue de la mise en place du nouveau Contrat de développement et de transitions à compter de 2026,
- Au cours du 2^{ème} semestre 2025, des travaux préparatoires seront à mener pour illustrer le bilan (résultats et impacts) du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026,
- Mise en œuvre de la méthode retenue sur le budget vert avec le prestataire OUI ACT pour la production de l'annexe obligatoire à intégrer dans le Compte Administratif 2024,
- Réflexion sur l'optimisation du suivi analytique de nos sections d'investissement,
- Fiabilisation des charges locatives pour les loyers à émettre,
- Formalisation de l'engagement partenarial entre nos collectivités et la Direction Départementale des Finances Publiques,

- Travail d'optimisation des conventions de coopération entre les collectivités à mener à compter au cours du second semestre de l'année,
- Nouvelle CLECT à prévoir en 2026 suite aux transferts de nouvelles charges à venir : pistes cyclables, extension de la Zone d'Activité Touristique du Pont Transbordeur, mutualisation de postes RH.

Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ Commande Publique :
 - Retour en mi-temps thérapeutique d'une gestionnaire marchés / juriste (en 50/50 entre les 2 services),
- ▶ Affaires Juridiques :
 - Renforcement des missions administratives du poste d'assistante de direction,
 - Mutualisation des instances et de réorganisation du pôle « assemblées »,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ Commande Publique :
 - Réalisation de deux formations en intra sur les marchés publics,
- ▶ Affaires Juridiques :
 - Poursuite de la politique de gestion interne des contentieux débutée en 2023,
 - Formation à destination de l'ensemble des agents ville et CARO sur la rédaction des délibérations sur Webdelib,

Actions menées sur l'année 2024 :

- ▶ Commande Publique :
 - Mise en ligne sur l'ENT des contenus « marchés publics »,
 - Mise en test du PES marchés (en attente des services de l'Etat pour généralisation),

- ▶ Affaires Juridiques :
 - Poursuite des formations des agents du pôle pour gagner en autonomie et permettre de dégager du temps aux juristes,
 - Mise en place de la procédure de saisine de la DCAJ avec la mise à disposition de documents types,
 - Mise à disposition de contenus via le nouvel ENT (documents et contrats types),
 - Création de procédures juridiques et de documents types (Assurances, Tarifs...),

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- 7 prestations relatives à la commande publique ont été demandées :

Commune	Projet	Missions
Aix	Réhabilitation d'un cabinet médical	Rédaction du contrat
Aix	Réhabilitation d'un local en habitation	Rédaction du contrat
Aix	Contrat type diag	Rédaction du contrat
Moragne	Salle évolution	Conseil + rédaction courrier résiliation
Port-des-Barques	MOE transformation du bâtiment Pointe Calvaire	Rédaction du contrat
Saint-Agnant	Révision du PLU	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises
Breuil-Magné	Achat Tribune	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises

- Pour rappel, en 2024, il est constaté 17 adhésions des communes membres aux services proposées par la DCAJCP,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- ▶ Commande Publique :
 - Recrutement d'un gestionnaire de la passation des marchés publics,
 - Passage d'un gestionnaire de la passation des marchés publics à mi-temps en gestionnaire de l'exécution des marchés,
 - Création d'un pôle Commande Publique,
 - Passage en Compte Personnel d'Activité (CPA) pour 2 agents du service,
- ▶ Affaires Juridiques :
 - Recrutement d'un juriste,
 - Changement fonction de la responsable des Affaires Juridiques / Contentieux en responsable des Affaires Juridiques / Assemblées,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- ▶ Commande Publique :
 - Poursuite et diversification des formations en interne,
 - Adaptation de l'organisation des services liée à la mise en place de la signature électronique,

- ▶ *Affaires Juridiques :*
 - Poursuite et diversification des formations en interne,
 - Engagement du processus de passage à la signature électronique des arrêtés et des décisions,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Souhait de réorganiser la DCAJCP en 1 seule direction,
- ▶ *Commande Publique :*
 - Mise en place de la signature électronique pour les marchés et les actes d'exécution,
 - Mise en place de la passerelle SIS / CIRIL,
- ▶ *Affaires Juridiques :*
 - Réaffirmation des process des instances,

Prestations prévues en 2025 pour le compte des Communes adhérentes :

- ▶ *Commande Publique :*
 - Préparation de divers Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) pour la Commune de l'Ile d'Aix,
 - Préparation d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la rénovation de la mairie de la Commune de Muron,
- ▶ *Affaires Juridiques :*
 - Assistance juridique dans le cadre de l'appel à candidature pour la vente de gré à gré d'un bien immobilier situé sur la Commune de Saint-Jean d'Angle.

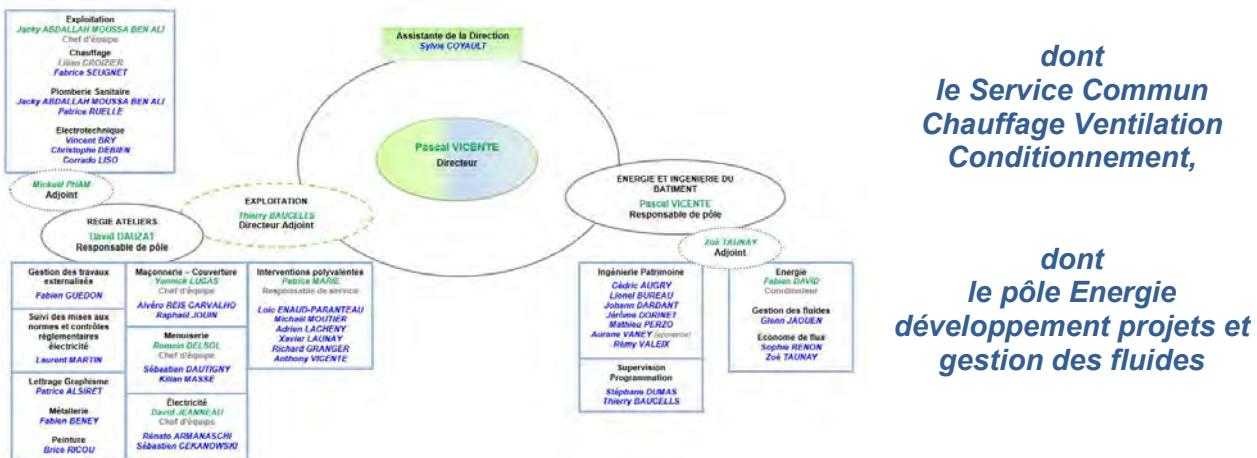
DGA DEVELOPPEMENT DE L'INGENIERIE TECHNIQUE

Direction Générale Commune des Services Techniques



dont
le Service
Commun
Garage

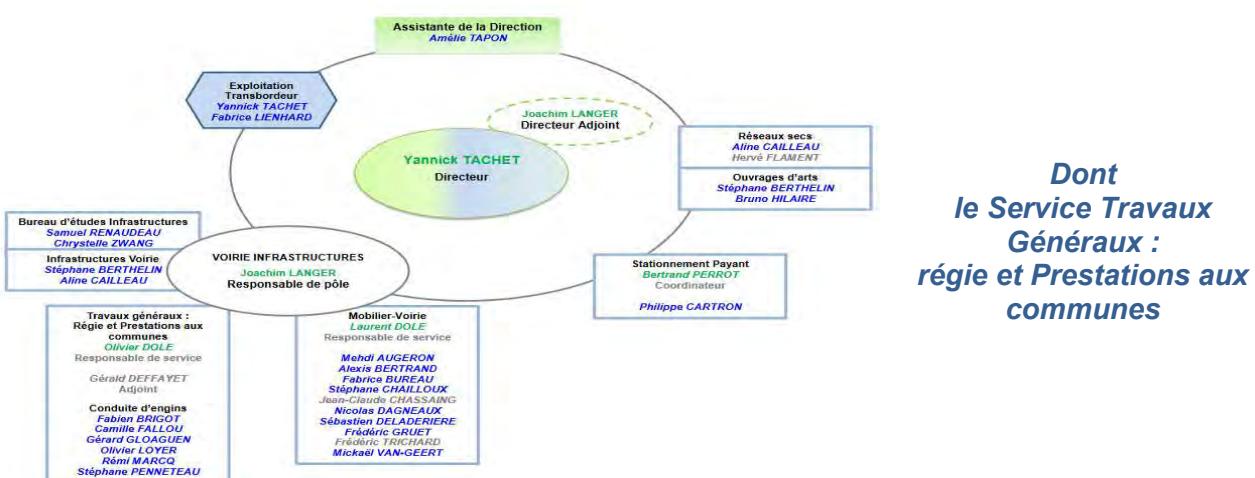
Direction Commune Patrimoine Bati :



dont
le Service Commun
Chauffage Ventilation
Conditionnement,

dont
le pôle Energie
développement projets et
gestion des fluides

Direction Commune Voirie Aménagement Urbain



Dont
le Service Travaux
Généraux :
régie et Prestations aux
communes

Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ **Direction Générale Commune des Services Techniques :**
 - Création d'un poste mutualisé de coordinateur des infrastructures nautiques et portuaires, missions transférées à un agent en poste à la CARO,
 - Réorganisation de la Direction Projet Bâtiment Énergie suite au départ à la retraite de l'ancien directeur,
- ▶ **Direction du Patrimoine Bâti :**
 - Réorganisation de la direction avec l'intégration du service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
 - Recrutement d'un électrotechnicien opérateur de maintenance au service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
 - Recrutement d'un technicien chargé de suivi d'opérations au service Ingénierie Patrimoine,
- ▶ **Direction Voirie Aménagement Urbain :**
 - Remplacement du technicien ouvrage d'Art et infrastructures à l'automne 2024 avec un poste dédié quasiment exclusivement aux ouvrages d'Arts, notamment à la gestion du pont transbordeur de Martrou,
 - Remplacement du poste de directeur adjoint de la Direction Commune Voirie Aménagement Urbain, suite à un départ de la collectivité,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ **Direction Générale Commune des Services Techniques :**
 - Poursuite de l'électrification du parc de vélos de nos collectivités afin de répondre aux nouveaux modes de déplacements des agents. La maintenance réalisée en régie est moins coûteuse et plus fiable. De plus, le service Garage est une ressource technique et dispense de bons conseils dans le cadre d'acquisitions diverses en interne et auprès des communes membres,
 - Poursuite du travail de fiabilisation du Système d'Information Géographique ou SIG : celui-ci permet d'augmenter les données patrimoniales en matière de cartographies et de connaissances des réseaux (pluvial, électrique...),
 - Aide à la coordination des gestionnaires de travaux sur nos bâtiments publics, via la connaissance de notre patrimoine apportée par le Schéma Directeur Immobilier,
- ▶ **Direction du Patrimoine Bâti :**
 - Développement, via l'éditeur Oxand, du Schéma Directeur Immobilier Énergie, outil complémentaire permettant ainsi d'identifier les indicateurs de performance énergétique et de définir une stratégie immobilière pour nos collectivités. Ce schéma recense l'ensemble des opérations à mener à court, moyen et long terme de notre parc et d'identifier les trajectoires de décarbonation, de rénovations énergétiques de notre patrimoine,
 - Poursuite des efforts de maîtrise de nos dépenses d'énergie et de sobriété énergétique,

- ▶ *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
 - Accompagnement technique de maîtrise d'ouvrage auprès de la Direction Économique et du mandat à la SEMDAS pour la réalisation de la ZAC Arsenal. La Direction Voirie Aménagement Urbain s'est aussi positionnée en tant que maîtrise d'œuvre dans le suivi opérationnel des travaux, à la suite des études réalisées par une maîtrise d'œuvre externe,
 - Sollicitation du bureau d'études et du service voirie de la Ville de Rochefort sur des projets communautaires ou d'entretien de patrimoine communautaire,

Actions menées sur l'année 2024 :

- ▶ *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
 - Remplacement de 6 vélos mécaniques et 1 électrique en libre/service pour les agents CARO et Ville de Rochefort,
- ▶ *Direction du Patrimoine Bâti :*
 - Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO : Thermes, Groupe scolaire Saint-Exupéry...,
 - Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO,
 - Travaux de désamiantage de l'Ecole Anatole France, réhabilitation Médiathèque Echillais, terrasse du Pont Transbordeur...
- ▶ *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
 - Poursuite de travaux sur le Boulevard Pouzet et travaux d'études en accompagnement des opérations structurantes sur le secteur Hôpital Saint-Charles,
 - Affirmation d'une démarche de recherche de sobriété dans la conception et la réalisation des projets. Cette démarche oblige une réflexion sur les travaux engagés et la nature des matériaux employés à chaque stade d'avancement des projets,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- ▶ *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
 - Il est constaté des délais importants chez les vélocistes pour réaliser les maintenances de Vélos à Assistance Electrique. Pour un entretien complet d'un VAE effectué en régie, une zone électrique dans nos locaux pourrait être développée.
- ▶ *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
 - Le bureau d'études infrastructure et le service Voirie de la Ville de Rochefort s'engagent au quotidien au profit de la CARO. Cela apporte souplesse et réactivité pour la CARO. La cohérence des aménagements et les pratiques de gestion progressent également.

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- ▶ *Direction du Patrimoine Bâti :*
 - Remplacement du Directeur du Patrimoine Bâti à la fin de l'année 2025 à prévoir suite à son départ à la retraite,

- Recrutement en interne (modification des organisations) d'un poste de directeur adjoint du pôle « Energie et Ingénierie du Bâtiment », pôle créé pour répondre aux enjeux de pilotage de la transition écologique, de la rénovation des bâtiments (usage, conception, réalisation),
 - Recrutement d'un conseiller en efficacité énergétique,
- *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
- Recrutement en interne (modification des organisations) d'un technicien infrastructure afin de renforcer le soutien aux projets CARO, notamment ceux de la Direction Economie, Emploi et Formation qui s'avèrent ambitieux,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
- Remplacement d'un fourgon thermique par un électrique pour la Ville de Rochefort,
 - Achat de 2 vélos électriques supplémentaires pour les agents du Centre Technique Municipal,
 - Poursuite de l'implication de la DST dans la gestion de crise (canicule, astreintes, submersion...) et dans la robustesse des organisations et du suivi des projets à venir,
- *Direction du Patrimoine Bâti :*
- Poursuite du développement du réseau de chaleur de la Ville de Rochefort au bénéfice de centaines de bâtiments CARO et des acteurs du territoire (extension côté Echillais et au nord de la ZAE),
 - Poursuite des mesures d'économie en matière d'énergie, de maîtrise des dépenses et de sobriété dans les bâtiments de nos collectivités,
- *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
- La Ville de Rochefort coopère avec les autres communes de la CARO pour des prestations liées à de la signalisation routière, dans le cadre d'une convention de coopération. Ceci sans engager de flux financier, les heures agents associées sont restituées par des échanges de personnels entre collectivités, assurant ainsi un parfait équilibre des moyens engagés. De plus, les agents concernés expriment des partages d'expériences et de pratiques enrichissantes,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
- Construction et réhabilitation de l'aire d'Accueil des Gens du Voyage de Tonnay-Charente ainsi que la Recyclerie / Déchetterie / Matériauthèque de Rochefort,
- *Direction du Patrimoine Bâti :*
- Déclinaison de la transition écologique dans toutes les organisations de nos collectivités (GIEP, pluvial, réseau de chaleur, rénovation énergétique...),
 - Réalisation de dossiers techniques amiantes obligatoires selon les normes en vigueur sur les bâtiments de la CARO et de la Ville de Rochefort,
 - Etudes de maîtrise d'œuvre de la médiathèque de Tonnay-Charente,

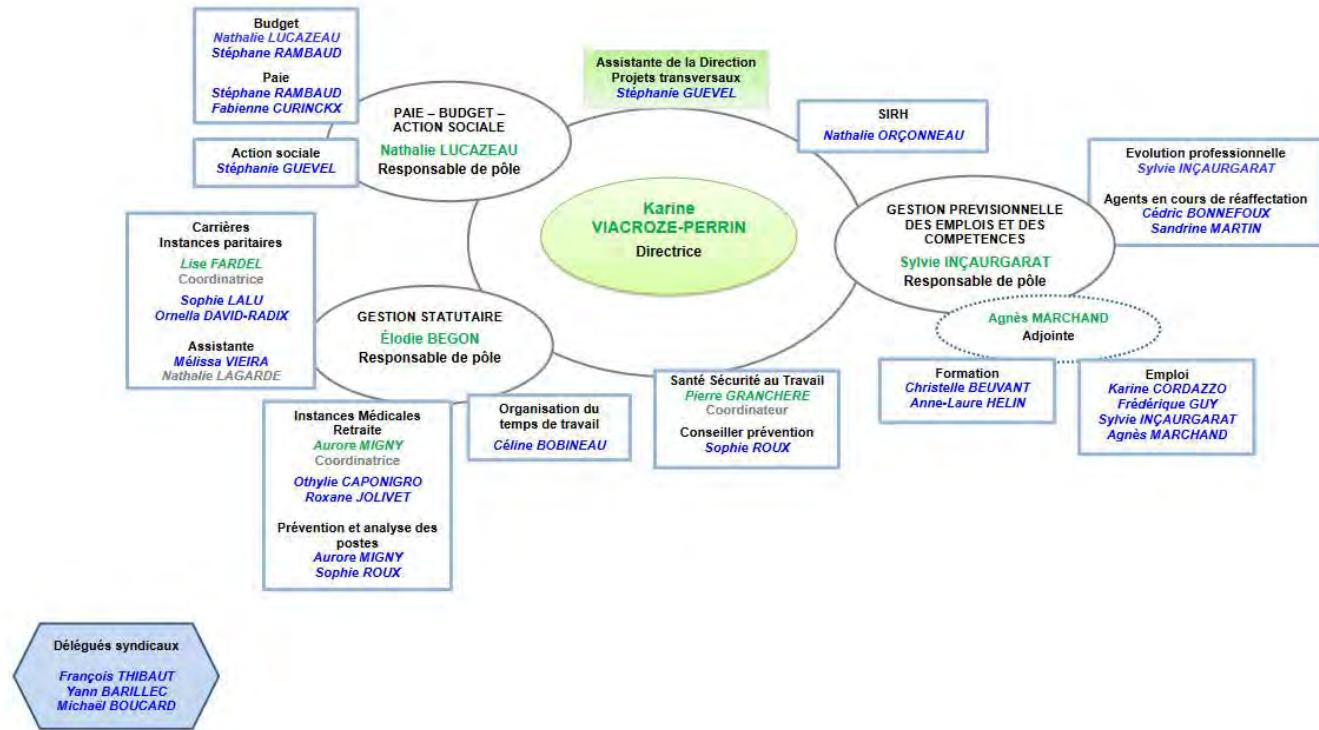
► *Direction Voirie Aménagement Urbain :*

- Poursuite du projet d'extension de la ZAC Arsenal qui exige une grande réactivité et une adaptabilité permanente pour répondre aux évolutions de besoins de la société AIRBUS Atlantic,
- Fin des travaux du Boulevard Pouzet sur Rochefort.

DGA DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES INTERNES

Création au 1^{er} janvier 2024 d'une nouvelle Direction Générale Adjointe en charge du Développement des Ressources interne. Cette DGA réunit la Direction Commune des Ressources Humaines, la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique et la Direction des Moyens Généraux. Elle a pour objectif d'optimiser les ressources permettant aux autres Directions de rendre de façon optimum le service public.

Direction Commune des Ressources Humaines :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Rapprochement fonctionnel des services Instances Médicales Retraite et Santé, Sécurité au travail dans l'optique d'assurer une meilleure prise en charge des agents ayant des restrictions médicales : suivi des aménagements de poste avec les directions des agents concernés, acquisition d'équipements ergonomiques...
- Remplacement d'un gestionnaire GPEC emploi,
- Création d'un nouveau poste de chargé d'applicatifs SI RH : une mutation interne à la DCRH de l'agent de la DCSIN en charge du Système d'Informations RH a permis d'optimiser l'utilisation de l'outil : dématérialisation des dossiers du personnel, l'intégration de référentiel métier, développement de l'interface agent, et le renforcement des compétences des agents de la DCRH...

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Amélioration du parcours d'accueil du nouvel agent, mutualisé avec les directions support DCSIN et DMG,
- Poursuite de la dématérialisation et du déploiement des modules CIVIL RH,
- Décorrélation de la formation individuelle payante de l'entretien professionnel annuel pour l'intégrer à la préparation budgétaire,
- Organisation de six rencontres thématiques spécifiques pour les agents de la Direction de l'Enfance et des Affaires Scolaires (Ville de Rochefort),

Plan d'actions 2024 :

- Dématérialisation des bulletins de paie,
- Protection Sociale Complémentaire : définition de la participation des deux collectivités dans le cadre réglementaire de la réforme applicable à compter de janvier 2025 - principe de labellisation retenu pour les volets prévoyance et santé,
- Sensibilisation à la santé mentale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages pour les élèves de 2nd,
- Réflexion sur la mise en place d'un référentiel métier avec la déclinaison et l'intégration des fiches métier et de poste : formation au module déployé sur CIRIL
- Réflexion sur le conseil d'accompagnement à la mobilité,
- Mise en place du règlement de service minimum lors de journée de grève pour l'enfance et les affaires scolaires,
- Accompagnement à la réorganisation de la DGA Développement des Services à la Population à l'occasion du départ d'un directeur,
- Organisation d'un séminaire des managers sur l'Intelligence Artificielle (IA),
- Enrichissement de l'ENT avec des contenus et de démarches RH,
- Accompagnement des directions sur l'organisation d'un séminaire de direction ou de service : crédit budgétaire alloué annuellement à la logistique et crédit budgétaire pour un intervenant pédagogique (1 demande tous les 3 ans),

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Contexte budgétaire national incertain en fin d'exercice complexifiant le suivi 2024 et la préparation budgétaire 2025,
- Les deux collectivités, Ville de Rochefort et CARO, ont été contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes, au cours du 3^{ème} trimestre 2024, mobilisant les équipes, en sus des missions du quotidien,
- Multiplication des jurys de recrutement (environ 200 sur l'année) dû à une accélération des mobilités internes et externes corrélés à des jurys sur les métiers en tension de plus en plus infructueux par manque de candidats,
- Adaptation complexe des IFSE pour répondre au contexte d'attractivité,
- Suivi de contentieux juridiques de plus en plus important et complexe,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation ressources humaines réalisée pour les communes en 2024,
- Un travail avec le CNFT a été organisé par la DCRH à la demande des DG et des secrétaires de mairie de la CARO. Son objectif est de permettre à toutes les communes de disposer de son plan de formation pluriannuel et d'identifier les formations qui pourraient être réalisées sur le territoire,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Remplacement de l'assistante administrative des pôles RH avec ajout de la mission assistance à la Gestion Electronique des Documents (GED),
- Remplacement de l'assistante administrative GPEC,
- Renfort au service santé-retraite pour pallier l'absence de la coordinatrice du service,
- Départ annoncé du coordinateur du service santé-sécurité au travail et réflexion sur l'organisation à mettre en place,

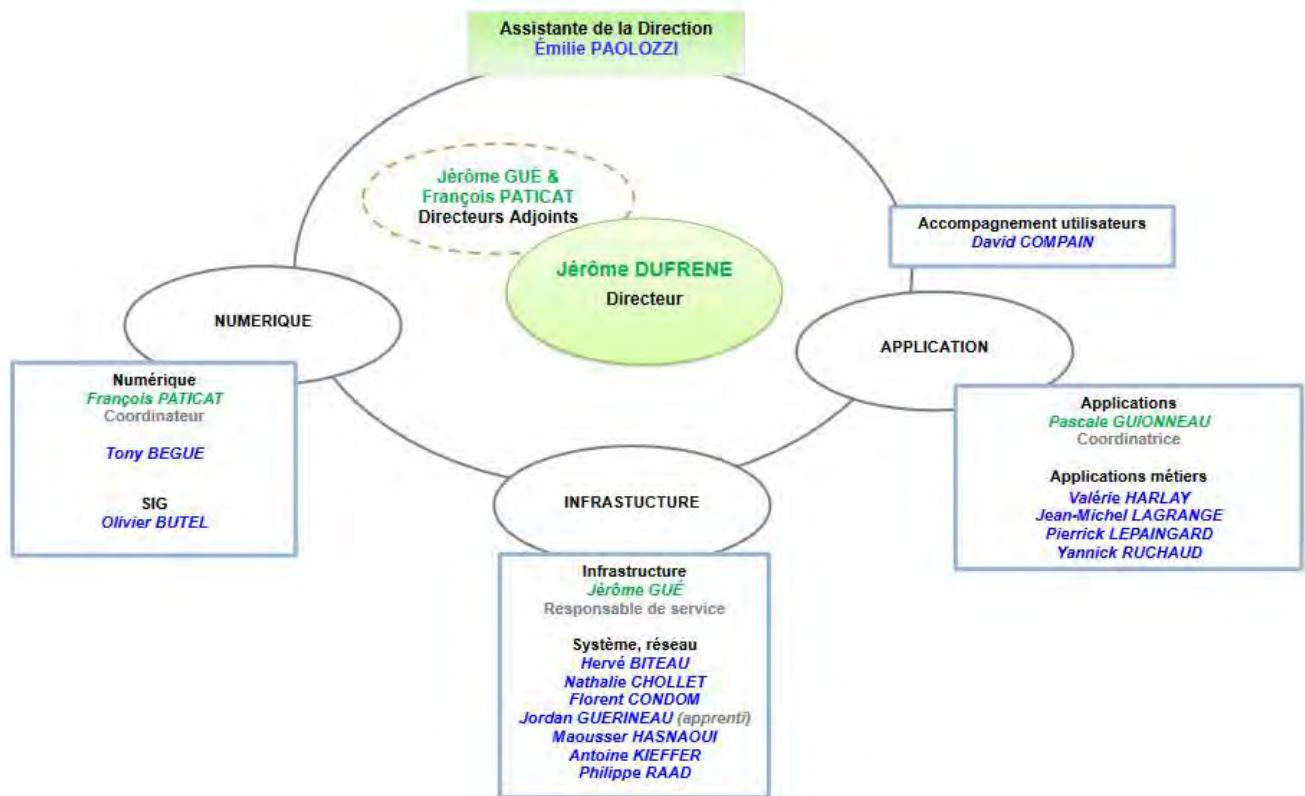
Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Déploiement de la dématérialisation des arrêtés et actes RH,
- Déploiement de la gestion électronique des documents pour, in fine, dématérialiser le dossier individuel de l'agent,
- Refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Intégration de l'IA sur certaines tâches : élaboration de comptes-rendus de réunions, traitement de tâches répétitives et sans plus-value humaine...

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Développement de la formation interne par des agents de la Ville de Rochefort et de la CARO afin de déployer des parcours de formation assurant un socle commun de compétences indispensables : finances, marchés publics, RH, environnement, management...
- Elaboration d'un référentiel métier avec la déclinaison et l'intégration des fiches métiers et de poste,
- Prospective budgétaire 2025-2029 afin d'anticiper au mieux les contraintes nationales mais aussi l'exploitation de nouvelles compétences et d'établissements,
- Préparation au déménagement vers la Porte Saint-Charles : participation aux ateliers de la Direction des Moyens Généraux et du Service Commun des Archives.

Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Remplacements suite au départ de deux chefs de projet pour le pôle Applications Métiers (mobilité interne),
- Départ d'un technicien Système et Réseau (suite à un non-renouvellement de CDD) et suite à un retour de disponibilité,
- Modification du positionnement de la Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique au sein de l'organigramme à compter du 1^{er} janvier 2024 : rattachement à la Direction Générale Adjointe Développement des Ressources Internes,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Mise en place d'une astreinte informatique,
- Mise en place d'une hotline pour les incidents utilisateurs,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Etude d'opportunité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques,
- Mise à niveau et évolution du logiciel de gestion du réseau des médiathèques suite à l'AMOA,

- Finalisation du déploiement du logiciel de gestion de facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation d'un séminaire des managers sur le thème de l'Intelligence Artificielle,
- Animation d'ateliers d'acculturation des agents à l'Intelligence Artificielle,
- Audit des installations informatiques de la salle Polynumérique,
- Finalisation de l'intégration du Système d'Information du CCAS de Rochefort (serveurs et postes clients),

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Difficultés de recrutement et de fidélisation des agents,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation informatique réalisée pour les communes en 2024,
- Pour rappel, en 2024, il est constaté 7 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCSIN,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Remplacement à venir d'un technicien système et réseau suite à un départ,
- Recrutement sur un nouveau poste d'adjoint à la responsable de pôle Applications métiers,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Intégration du déploiement de l'Intelligence Artificielle dans les missions prioritaires de la direction et accompagnement des directions à son adoption,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Evolution des installations informatiques de la salle Polynumérique et du système de vote,
- Renouvellement du logiciel de billetterie du Pont Transbordeur, du Musée Hèbre et de la Maison Pierre Loti,
- Renouvellement du système de gestion de la téléphonie,
- Mise en œuvre d'un plan d'actions sur l'Intelligence Artificielle,
- Démarrage de la facturation de l'eau sur le nouveau logiciel,
- Audit pour mise en conformité avec la directive européenne sur la cybersécurité NIS2,
- Déploiement d'un logiciel de gestion avancée des plannings pour la direction de l'Enfance,
- Accompagnement de la DRH dans le projet de dématérialisation du dossier agent, des arrêtés et mise en œuvre d'une solution de GED (Gestion Electronique de Documents),

- Mise en œuvre de modules complémentaires pour le logiciel de gestions financières (comptabilité analytique, analyse et décisionnel Business Object),
- Acquisition d'un drone thermique pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments.

Service Commun d'Entretien des Locaux :

Entretien des locaux
Valérie BEN-ABED
Responsable de service

Ella DEMELLE
Chef d'équipe
Dany BONDUT
Marie-Bernadette BONNAUD
Pascale BOUHIER
Céline BOUZIANE
Martine BRUNELLE
Audrey BRUNET
Annick CHARRON
Corinne COUMAILLEAU
Laudie DELGUEL
James GILBERT
Roberte GONZALEZ-CULEBRAS
Fatima LAZRI
Maryline MACQUIN
Claudine MARCHESEAU
Hayat MORCHID-EL BHALLA
Magalie PELISSON
Magalie RAYMOND
Isabelle RIGOLET

Renfort
Personnel de la Direction Enfance
Morgane BACIGALUPO
Cécilia GRABY

Suivi des entreprises extérieures
Christine BARIL

Bilan 2024

Evolution des effectifs du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Modification de l'organisation interne du service : mise en place d'un nouvel agent sur le site du camping municipal,
- Retour de deux agents en temps partiel thérapeutique,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Prise en charge du site du camping municipal « Le Rayonnement »,
- Mise en place du travail le weekend pour les agents sur certains sites touristiques dont le Camping municipal et le Pont Transbordeur,
- Harmonisation de la méthode de saisine du SCEL, avec celle des directions techniques : utilisation d'OPUS par les services demandeurs,
- Incitation des directions à passer par le SCEL pour toutes les prestations de nettoyage des locaux (régie ou externalisation) afin de centraliser les missions et les coûts,

Plan d'actions 2024 :

- Préparation du renouvellement du marché public d'entretien des locaux à compter du second semestre 2024,
- Optimisation des outils de suivi informatique,
- Réduction de l'utilisation des produits d'entretien,
- Optimisation du temps de travail des agents pour augmenter les surfaces à entretenir sans faire évoluer la masse salariale,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Difficultés rencontrées avec la société Aber, prestataire d'entretien des locaux, sur certains sites et particulièrement celui du Pont Transbordeur : résolution en reprenant en régie l'intégralité de ce site,

Prestations réalisées pour le compte d'une commune ou autre en 2024 :

- Accompagnement de la Ville d'Echillais pour la mise en place de l'entretien de la nouvelle médiathèque intercommunale (géré initialement par un agent de la Ville d'Echillais via une convention avec la CARO),

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 du service mutualisé :

- Départ en retraite de deux agents titulaires, engendrant un remplacement à venir et la création d'un ETP affecté principalement sur le site de la Maison Pierre Loti,
- Retour à 100% des agents en temps partiel thérapeutique,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé en 2025 :

- Prise en charge en régie du site du Technopole (budget Activités Economiques CARO),

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Formation de l'équipe sur l'entretien des musées en prévision de l'ouverture du Musée Maison de Pierre Loti,
- Organisation des plannings du weekend pour prendre en compte les ouvertures des deux musées les samedis et dimanches, notamment lors de la forte affluence à l'ouverture du site de la Maison de Pierre Loti,
- Prise en charge de la gestion des locations de fontaines à eau et des tapis.

DGA DEVELOPPEMENT SERVICES A LA POPULATION

Service Commun des Archives Rochefort Océan :



Bilan 2024

Evolution des effectifs du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Rattachement du service à la DGA Développement Services à la Population, Affaires Culturelles (Ville) à compter du 1er janvier 2024,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Entrée en production fin 2024 du Système d'Archivage Electronique SAE, avec la reprise d'une partie de l'arriéré des actes des conseils municipaux et communautaires :
 - o 15 566 actes transférés via la plateforme TDT S2LOW, soit 49 099 fichiers et 38 Go,
 - o Actes Ville d'avril 2013 à octobre 2024 : 10 944 transferts, 37 618 fichiers, 32,48 Go,
 - o Actes CARO de Janvier 2019 à octobre 2024 : 4 622 transferts, 11 481 fichiers, 5,88 Go,
- Transfert d'une partie des inventaires des archives de la CARO dans le progiciel Mnesys Archives,
- Publication sur l'ENT de fiches d'actions pour faciliter la gestion des archives Ville de Rochefort et de la CARO : présentation du service, démarches, procédures de tri, éliminations, versement, communication...
- Développement d'un partenariat en complément des demandes de subventions pour l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! » (Budget CARO). Ce travail a permis d'obtenir une somme de 2 490 € via les partenaires suivants : Aunis Fruits / ECBL / Reno 17 / Intermarché / Netto / Intersport,

Plan d'actions 2024 :

- Collecte archives publiques :
 - o Entrées Ville : 11,40 ml
 - o Entrées CARO : 37,51 ml
 - o Entrées par voies extraordinaires de dons et d'achats :
 - Ville : 8,73 ml / 265 unités

- CARO : 2 unités

Exemple de don à la Ville : les archives du Jardin des Retours (1973-2004) de l'architecte-paysagiste Bernard Lassus - 320S. En juin 2024, l'équipe des Archives Rochefort Océan a réceptionné, dépoussiéré et reconditionné 57 boîtes (7 ml), 24 cartons à dessins et 24 plans roulés. Un premier inventaire permet la consultation de ces archives depuis le 12 septembre 2024.

- Eliminations de 87 ml :
 - Ville : 64 ml
 - CARO : 23 ml
- Fréquentation en salle de lecture :
 - 109 lecteurs,
 - 200 séances de travail,
 - 665 articles communiqués,
 - 125 recherches par correspondance,
- Exposition Le Sport ! Quelle Histoire ! au Musée Hèbre, espace du CIAP, du 22 mars au 22 septembre 2024 :
 - 8 554 visiteurs
 - Démonstrations sportives dans l'enceinte du musée en partenariat avec la direction sport et jeunesse (BMX flat et Football freestyle, Aïkido, escrime et escrime fauteuil, tennis de table),
- Organisation collective de la semaine internationale des archives (initiée par le CODEV en 2023) 2ème session en juin 2024 :
 - Découverte des Archives Rochefort Océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, Service Historique de la Défense...
- Diagnostic territorial : le patrimoine écrit, graphique et audiovisuel de Rochefort Océan :
 - Rochefort, ville-arsenal de la Marine, possède un important patrimoine écrit, graphique et audiovisuel. Véritable trésor caché, c'est un ensemble unique en France touchant l'histoire maritime et coloniale. Le diagnostic territorial a débuté au cours de l'été 2023 et s'est achevé à l'automne 2024. Il a été encadré par un comité de pilotage composé d'élus, des responsables des services patrimoniaux concernés, d'associations et de membres du conseil de développement de la CARO, la direction des archives départementales et le conseiller livre, lecture et archives de la DRAC. Cette étude tente de donner pour la 1ère fois une vision globale de ce patrimoine à l'échelle du territoire Rochefort Océan,
- Grand ménage des magasins de conservation : 238 heures du 15 au 26 juillet 2024 par 4 agents ville du service enfance (écoles) :
 - Duquesne : sols, rayonnages ; boîtes au rdc,
 - Clos Saint-Maurice : sols, rayonnages et boîtes,
 - Les sols des magasins : une fois par mois à l'hôtel de ville et une fois par an minimum sur les autres sites,
- Actions en matière de développement durable :
 - Exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! » : volonté de limiter l'impact écologique en réutilisant le mobilier existant dans l'espace d'exposition et en travaillant avec une recyclerie pour la location de matériel sportif. À l'issue de l'exposition, les panneaux sont réinstallés à différents endroits et sont toujours accessibles au public : service des sports, piscine municipale, mairie de Tonnay-Charente,
 - Destruction de documents confiés à la société Cèdre à Périgny, certifiée ISO 14001, norme AFNOR environnementale. C'est une entreprise adaptée qui emploie des personnes en situation de handicap. Les archives sont broyées puis recyclées en pâte à papier,

- Préparation de l'accompagnement des services de la CARO à la gestion des archives (versements, élimination...) en vue du déménagement Porte Saint-Charles,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Sinistre à l'Hôtel de Ville de Rochefort lié à des infiltrations d'eau : documents moisis et infestations de psoques au 1^{er} étage qui a engendré l'élimination de 30 ml de documents, isolation de 30 ml de documents et 2,70 ml envoyés en désinfection et dépoussiérage chez le restaurateur Quillet. Cet événement a bouleversé le calendrier de travail sur le restant de l'année à partir d'août 2024,
- Absences de personnel dont un agent en arrêt maladie,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Mission d'archivage réalisée pour la Commune de Port des Barques d'une durée approximative de 3 mois :
 - o Archives éliminées : 45,45 ml,
 - o Archives répertoriées : 111 ml,
 - o 1817 références dans l'inventaire,
- Mission d'archivage réalisée pour la Commune de Saint-Jean d'Angle d'une durée de 2 semaines se poursuivant en 2025 :
 - o Archives éliminées : 6,4 ml,
 - o Archives répertoriées : 4,5 ml,
 - o 173 références dans l'inventaire,
- Proposition aux Communes d'une visite de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,
- Organisation des 4^{ème} Rencontres des Archives autour du thème « les éliminations » qui a été animée en collaboration avec les Archives départementales, et avec la présence de 7 Communes membres : Beaugeay, Moëze, Moragne, Muron, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle et Soubise.
- Pour rappel, en 2024, il est constaté 14 adhésions des communes membres aux services communs des Archives dont deux nouvelles avec les Communes de Soubise et de Moëze,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 du service mutualisé :

- Réorganisation en interne du service mutualisé : créations d'un poste d'adjointe au responsable de pôle et d'une coordinatrice de conseil aux communes,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé en 2025 :

- Actualisation des documents de délégation de signature de l'élue déléguée aux archives, tant pour la Ville de Rochefort que pour la CARO,
- Création de pages dédiées aux archives sur le site internet de la CARO,
- Poursuite de création de contenus dans l'ENT, espace archives,
- Utilisation du progiciel Mnesys Archives pour l'ensemble du traitement des archives de la CARO : poursuite du transfert de l'arriéré des inventaires et description des nouveaux versements,

- Poursuite de la reprise de l'arriéré des actes CARO et de la Ville à intégrer dans le SAE (archivage électronique) et mise en place des versements automatiques,
- Suivi du projet de dématérialisation des arrêtés RH et du dossier agent,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Gestion des archives en prévision du déménagement des services Porte Saint-Charles :
 - o Organisation de 6 ateliers « trucs et astuces » d'1h30 au premier semestre 2025 pour préparer ses archives en vue du déménagement (Élimination, classement, versement),
 - o Visite des 8 directions au premier trimestre 2025 (état des lieux précis des documents à conserver, estimation du volume à déménager, à verser aux archives ou à éliminer, évaluation de la capacité des magasins de conservation à intégrer de nouveaux versements),
- Poursuite de la gestion des versements et des éliminations,
- Organisation collective de la semaine internationale des archives, 3ème édition en juin 2025 : découverte des Archives Rochefort océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, SHD...
- Poursuite de la gestion du traitement des fonds concernés par l'infestation de psoques et moisissures suite au sinistre à l'hôtel de Ville,
- Diagnostic territorial : poursuite de la réflexion sur le patrimoine écrit, graphique et audiovisuel de Rochefort Océan,

Prestations prévues en 2025 pour le compte des Communes adhérentes :

- Poursuite et fin de la mission d'archivage réalisée pour la Commune de Saint-Jean d'Angle qui a débutée en 2024,
- Nouvelle mission d'archivage pour la Commune de Moëze,
- Organisation des 5^{ème} rencontres des Archives en octobre 2025 sur le thème de la communicabilité.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions et des services mutualisés, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Ces coûts reflètent les dépenses directes et indirectes liées à la gestion et au fonctionnement de ces services partagés. Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2024 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité d'origine des charges de personnel des agents transférés dans le cadre de la création des directions mutualisées.

Les charges directes de personnel sont calculées sur la base des dépenses RH arrêtées par la CLECT, uniquement des agents transférés.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges RH calculées par la CLECT est revalorisée chaque année de +1,50% (Glissement Vieillesse Technicité) par rapport à l'année N-1.

Ville de Rochefort

Collectivité concernée : La Ville de Rochefort a transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs,

Dépenses prises en compte : Evolution théorique des charges RH des agents transférés revalorisée de +1,50% (GVT) par rapport à l'année N-1,

Direction/ Service	Date de création des directions mutualisées	Année de référence CLECT	Montants actés par la CLECT / AC	Evolution théorique des charges 2023	Evolution théorique des charges 2024	Evolution N/N-1
Finances	01/06/2016	2017	348 862,00 €	27 365,87 €	27 776,36 €	+1,5%
Communication	01/11/2016	2017	204 576,00 €	16 047,61 €	16 288,32 €	+1,5%
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	459 327,00 €	36 031,11 €	36 571,58 €	+1,5%
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	574 035,00 €	45 029,18 €	45 704,62 €	+1,5%
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	558 282,00 €	34 772,04 €	35 293,62 €	+1,5%
Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques	01/10/2015 01/09/2017	2018	102 603,22 €	6 390,54 €	6 486,40 €	+1,5%
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	881 776,00 €	27 051,45 €	27 457,23 €	+1,5%
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	162 417,00 €	4 982,69 €	5 057,43 €	+1,5%
Total			3 291 878,22 €	197 670,49 €	200 635,55 €	

- En plus du prélèvement annuel sur les Attributions de Compensation de 3,292 M€, **la Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 200 635,55€ à la CARO** au titre des charges directes de personnel de l'année 2024.

CARO

Objet : Les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort depuis sa création le 1^{er} janvier 2021. La CARO doit rembourser le coût du personnel des agents transférés.

En l'absence de l'évaluation du coût du personnel transféré par la CLECT et de la modification des attributions de compensation de la Ville de Rochefort, le coût réel des agents transférés de l'année de référence 2021 sera dû chaque année par la CARO à la Ville sur la base du rapport de la CPG,

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges de personnel est revalorisée chaque année de +1,50% (Glissement Vieillesse Technicité).

Collectivité concernée : la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort doit rembourser les charges de personnel du SCEL.

Dépenses prises en compte : Coût réel des agents ex-CARO de l'année 2021 + l'évolution théorique revalorisée de +1,50% (GVT) par rapport à l'année N-1.

Direction	Date de création des directions mutualisées	Année de la mutualisation	Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021)	Evolution théorique des charges 2023	Evolution théorique des charges 2024	Evolution N/N-1
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2021	258 130,27 €	3 930,03 €	3 988,98 €	+1,5%
Total			258 130,27 €	3 930,03 €	3 988,98 €	

Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021) + évolution théorique des charges de l'année N-1

Année 2024	262 119,25 €
------------	--------------

- **La CARO doit rembourser la somme de 262 119,25€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes de personnel de l'année 2024.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2024 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées.

Collectivités concernées : les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée (coût 2017 de référence) est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1.

Valeur 2024 : 1 061,58€ / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2024 : 2% (source : INSEE, inflation de l'année 2024)

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.)		Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
2024	1 061,58 €	41	43 524,58 €	5	5 307,88 €

- ▶ **La CARO doit rembourser la somme de 5 307,88€ à la Ville de Rochefort au titre des charges indirectes d'administration générale 2024.**
- ▶ **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 43 524,58€ à la CARO au titre des charges indirectes d'administration générale 2024.**

3. Les dépenses directes des directions communes 2024 :

L'objectif est de refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO.

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2024 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2024 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO.

Directions mutualisées	Nature des dépenses engagés	Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2023	
		Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.)	Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.)
Finances	Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2024 au 31/12/2024) / Achat guide M57 / Séminaire DCF / Formation CIRIL + marchés publics / déjeuner de travail RCF / cotisation Association des maires...	10 056,55 €	
Communication	Abonnements annuels papier et/ou numérique 2024 (Edition du Phare, Gazette des communes, Sud Ouest, Adobe Stock)	2 472,32 €	
Systèmes d'Information et du Numérique	Acquisitions de logiciels (dématérialisation bulletin de paie, licences internet, sécurité MFA, sécurité scan vulnérabilité, sécurité Netful, sécurité Fortinet) Acquisitions de matériels (clés MFA, équipements serveurs, réseau et sécurité...) Maintenance de logiciels et de matériels (dématérialisation, archives, marchés publics, presse numériques, messagerie, système (SCCM, Netwrix, Zimbra, VEEAM, VMWARE, ideal administration, teamviewer...)) Location matériel de presse numérique communication	226 844,30 €	66 982,99 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	Conseils juridiques Weka, abonnement Weka, Actu prix / audit assurances honoraires	10 761,21 €	- €
Ressources Humaines	Formations diverses (RH, SST recyclage, PSC1, électricité, séminaire, logiciel OXAND, LINUX, manipulations des extincteurs, chariot élévateur, tracteur agricole travail en hauteur, gestes et postures...)	18 696,00 €	6 137,00 €
Service Commun des Archives	Destruction d'archives / adhésion AAF / Exposition Le Sport Quelle histoire ! / refacturation des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	4 652,80 €	168,00 €
Service Garage	Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés / refacturations des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	3 723,47 €	2 850,36 €
Service Commun Entretien des Locaux	Refacturations des fournitures achetées par le magasin Ville de Rochefort au temps de travail par bâtiment	- €	11 813,81 €
Service Exploitation CVC (Chauffage, Ventilation, Conditionnement d'air)	Refacturations des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	- €	466,64 €
Direction Voirie Aménagement urbain	Refacturations des heures 2024 du bureau d'études et de la régie voirie pour le compte de la CARO	- €	31 832,50 €
TOTAL		277 206,65 €	120 251,30 €

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme 277 206,65 € à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2024.**

► **La CARO doit rembourser la somme de 120 251,30 € à la Ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2024.**

4. Le coût des fonctions supports :

Il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO en intégrant les fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) dans les directions mutualisées.

Dans le cadre des attributions de compensation de 3,292 M€ des directions mutualisées, les coûts des fonctions supports sont intégrés. Au titre de l'évolution des compétences transférées, la CARO doit rembourser ces fonctions supports à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)
Médiathéque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			3 389 415,29 €	223 774,87 €

- La CARO doit rembourser la somme de 223 774,87 € à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.

5. Les prestations réalisées en 2024 pour le compte des Communes :

L'objectif est de refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune.

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;

Modalités de calcul : application d'un coût horaire / agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire / agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

Tarifs votés par le Conseil Communautaire SLOW		Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le ID : 017-200041762-20240701-DÉL2024_092-DE	
Interventions des services techniques		Tarifs en euros	
Agents communautaires		Unité	Tarif 2024
Agent catégorie A		HEURE	60,00
Agent catégorie B		HEURE	45,00
Agent catégorie C		HEURE	35,00
<i>Rajout d'un véhicule si nécessaire</i>		FORFAIT	51,00

Commune	Directions	Nb agents	Catégorie	Nombre d'heures passées	Nature des prestations	Montant des prestations	Montant à refacturer à la CARO
Île d'Aix	DCAJCP	1	A	4,5	Rédaction de plusieurs contrats (cabinet médical, local en habitation, type diag)	270,00 €	270,00 €
Breuil-Magné	DCAJCP	1	A	4	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises - dossier Tribune	240,00 €	262,50 €
		1	B	0,5		22,50 €	
Moragne	DCAJCP	1	A	0,5	Conseil et rédaction d'un courrier résiliation - dossier salle évolution	30,00 €	30,00 €
Port-des-Barques	DCAJCP	1	A	1,5	Rédaction d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la transformation du bâtiment Pointe Calvaire	90,00 €	17 642,92 €
		SCA	C	487		17 552,92 €	
Saint-Agnant	DCAJCP	1	A	4	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme	240,00 €	240,00 €
Saint-Laurent de la Prée	DCF	2	A	20,5	Analyse de la consultation bancaire aménagement d'un groupe scolaire	1 230,00 €	1 230,00 €
Saint-Jean d'Angle	SCA	1	C	102	Mission de gestion des archives du 6 nov. au 29 nov. (y compris frais de déplacement)	3 694,80 €	3 694,80 €
Total prestations refacturées aux communes en 2024							23 370,22 €

- ▶ **La Commune de l'Île d'Aix doit rembourser la somme de 270 € à la CARO au titre des différentes prestations 2024 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.**
- ▶ **La Commune de Breuil-Magné doit rembourser la somme totale de 262,50 € à la CARO au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.**
- ▶ **La Commune de Moragne doit rembourser la somme de 30 € à la CARO au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.**

- ▶ **La Commune de Port des Barques doit rembourser la somme totale de 17 642,92 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique et celle réalisée par le Service Commun des Archives.
- ▶ **La Commune de Saint-Agnant doit rembourser la somme de 240 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- ▶ **La Commune de Saint-Laurent de la Prée doit rembourser la somme de 1 230 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Finances.
- ▶ **La Commune de Saint-Jean d'Angle doit rembourser la somme de 3 694,80 € à la CARO** au titre de la prestations 2024 réalisée par le Service Commun des Archives.

Synthèse des refacturations 2024 :

Collectivités	Remboursement des charges directes de personnel		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Communes membres (dép.) CARO (rec.)
Rochefort	200 635,55 €	262 119,25 €	43 524,58 €	5 307,88 €	277 206,65 €	120 251,30 €	223 774,87 €	
Ile d'Aix								270,00 €
Breuil-Magné								262,50 €
Moragne								30,00 €
Port des Barques								17 642,92 €
Saint-Agnant								240,00 €
Saint-Laurent de la Prée								1 230,00 €
Saint-Jean d'Angle								3 694,80 €
TOTAL	200 635,55 €	262 119,25 €	43 524,58 €	5 307,88 €	277 206,65 €	120 251,30 €	223 774,87 €	23 370,22 €

IV. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1.Création d'une Direction commune « Finances »	Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes, 	Création de la DCF le 1er juin 2016, 19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune Création en 2024 d'un club financier de la Charente-Maritime (EPCI +Communes) abordant des thématiques financières variées,
2.Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,	Création de la DCSIN le 1er novembre 2016 7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction
3. Création d'une Direction commune « Communication »	Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,	Création de la DCC le 1 ^{er} novembre 2016 6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction
4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique »	Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO, <ul style="list-style-type: none"> - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique, 	Création de la DCAJCP le 1 ^{er} janvier 2017 17 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction
5. Mise en réseau des acteurs	Pérenniser les rencontres des DGS, Création d'un réseau technique animé,	Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé depuis 2016 Réseau annuel « GT ruralité » rassemblant les services techniques des communes membres et animé par la DGCST abordant des rencontres thématiques créé depuis 2021
6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet	Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes	Déploiement du portail Extranet – ENT aux services techniques des communes de la CARO

7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques	<p>Centralisation des demandes de formation,</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire,</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires,</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels,</p>	<p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p>
8. Développer les coopérations techniques,	<p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO,</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes,</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques,</p> <p>Mutualisation du personnel technique,</p>	<p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes</p> <p>Création en 2020 de 3 directions et services mutualisés Rochefort/ CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres</p> <p>En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort, la CARO, la Commune de Saint-Agnant et déploiement en cours pour le CCAS.</p>

Chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées.

La poursuite de ce schéma de mutualisation se définit en cohérence avec le projet de territoire qui a été approuvé par délibération n° 2023-040 du 11 mai 2023 et identifie comme axe d'amélioration les coopérations entre les communes elles-mêmes et entre la Communauté d'agglomération et les syndicats satellites.